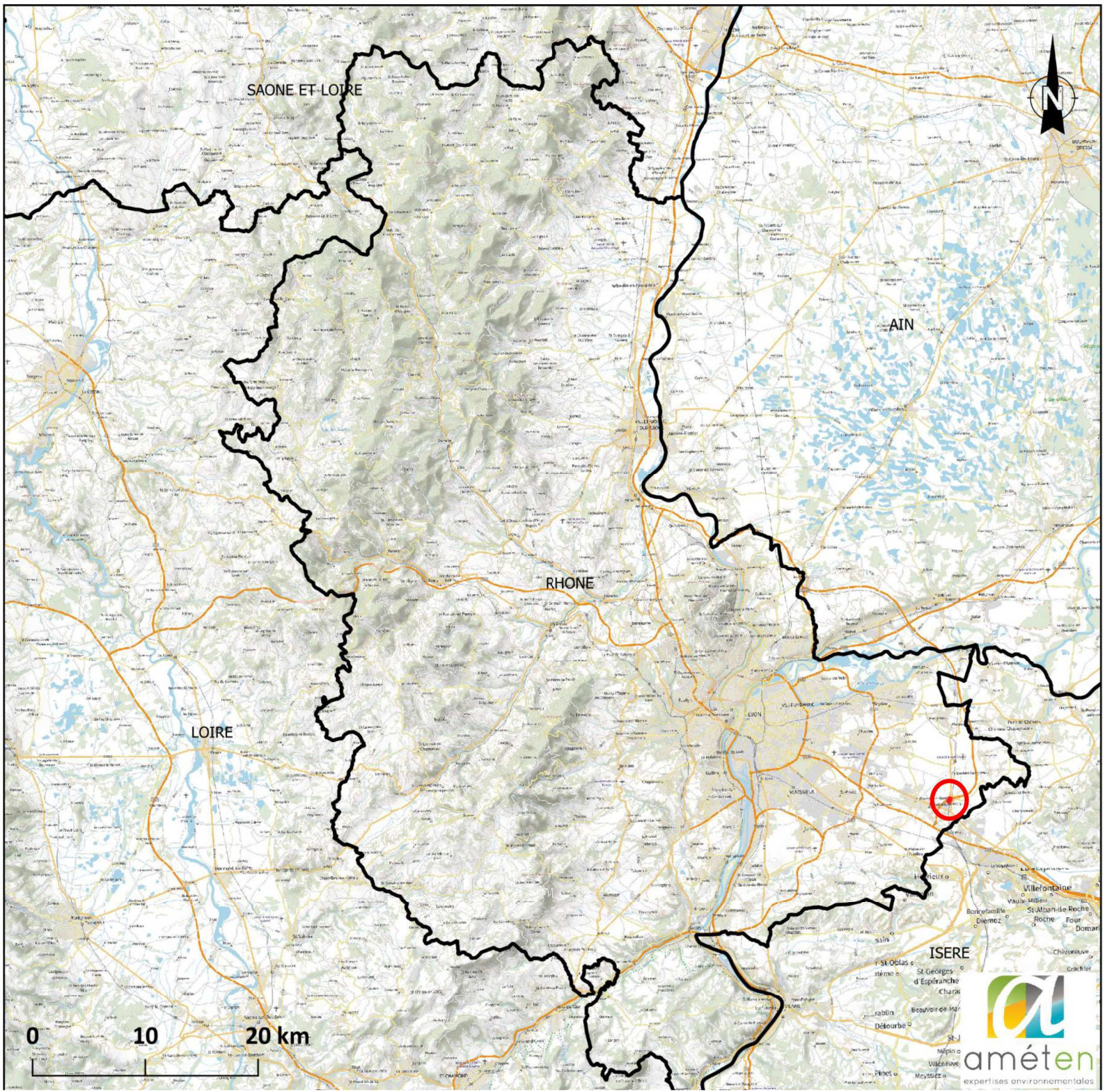
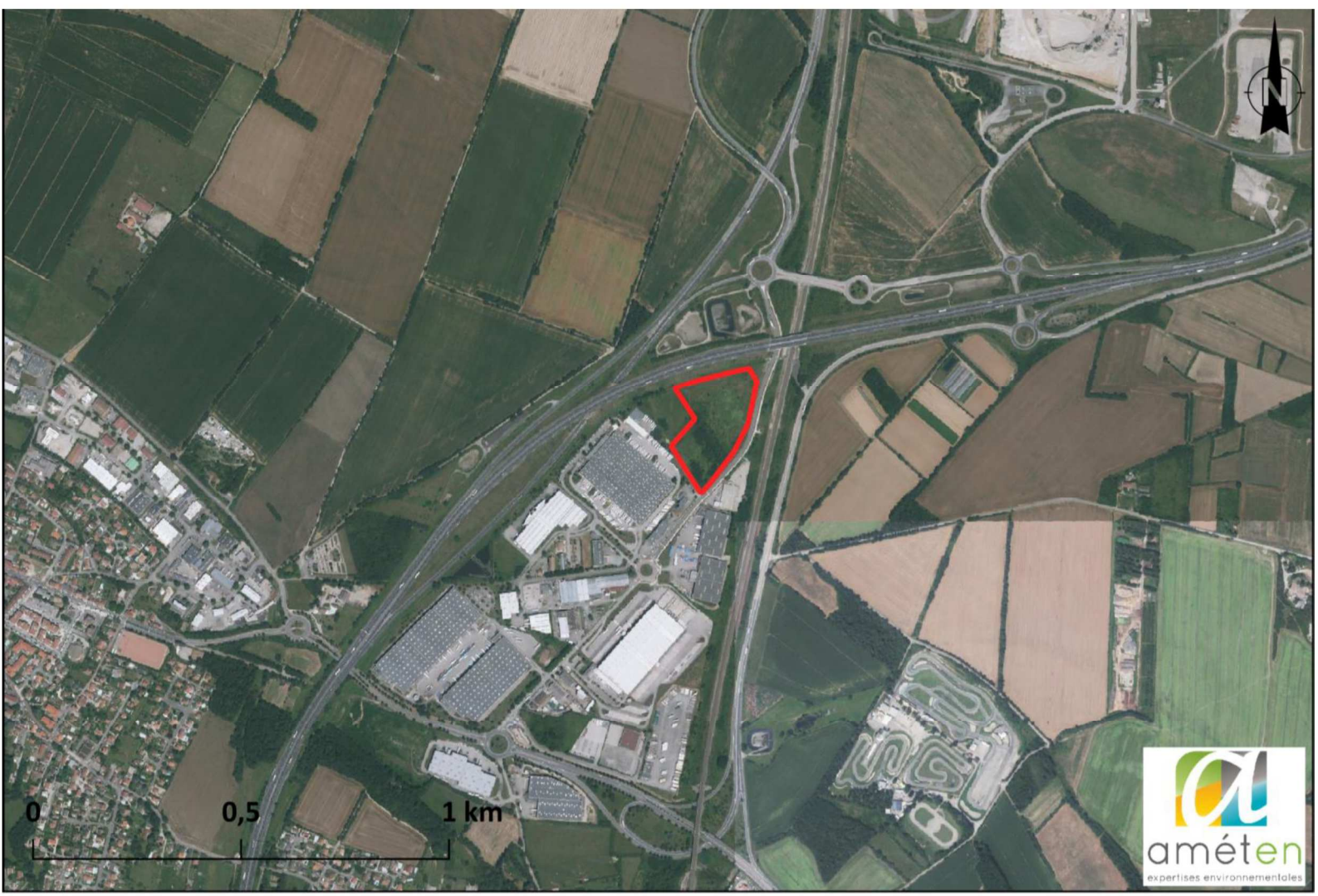
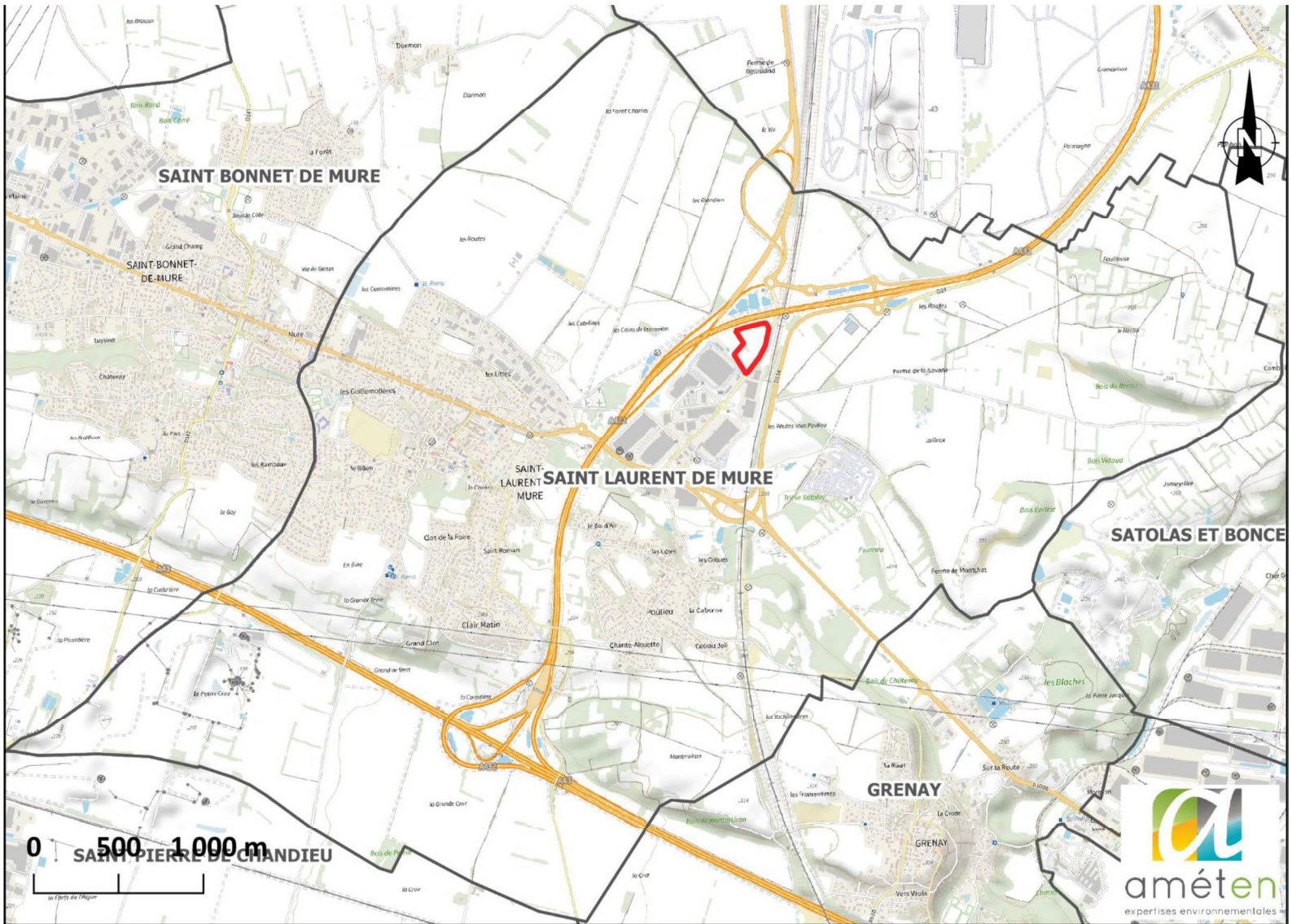


Annexe 2 : Localisation de la zone d'étude






Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation


ANNEXE 3 : PRISES DE VUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des prises de vue



Légende

 Zone d'étude

 Prise de vue

Sources : IGN ■ Réalisation : Améten

SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT. Vues proches - date des prises de vue : 22/04/2022



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



Vue n°5



Vue n°6



Vue n°7



Vue n°8



Vue n°9



Vue n°10

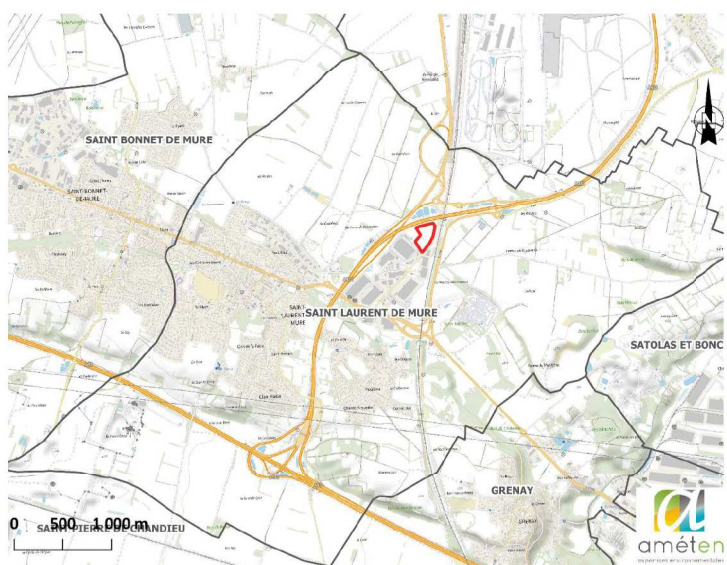


Vue n°11



Vue n°12

Annexe 4 : Plans du projet



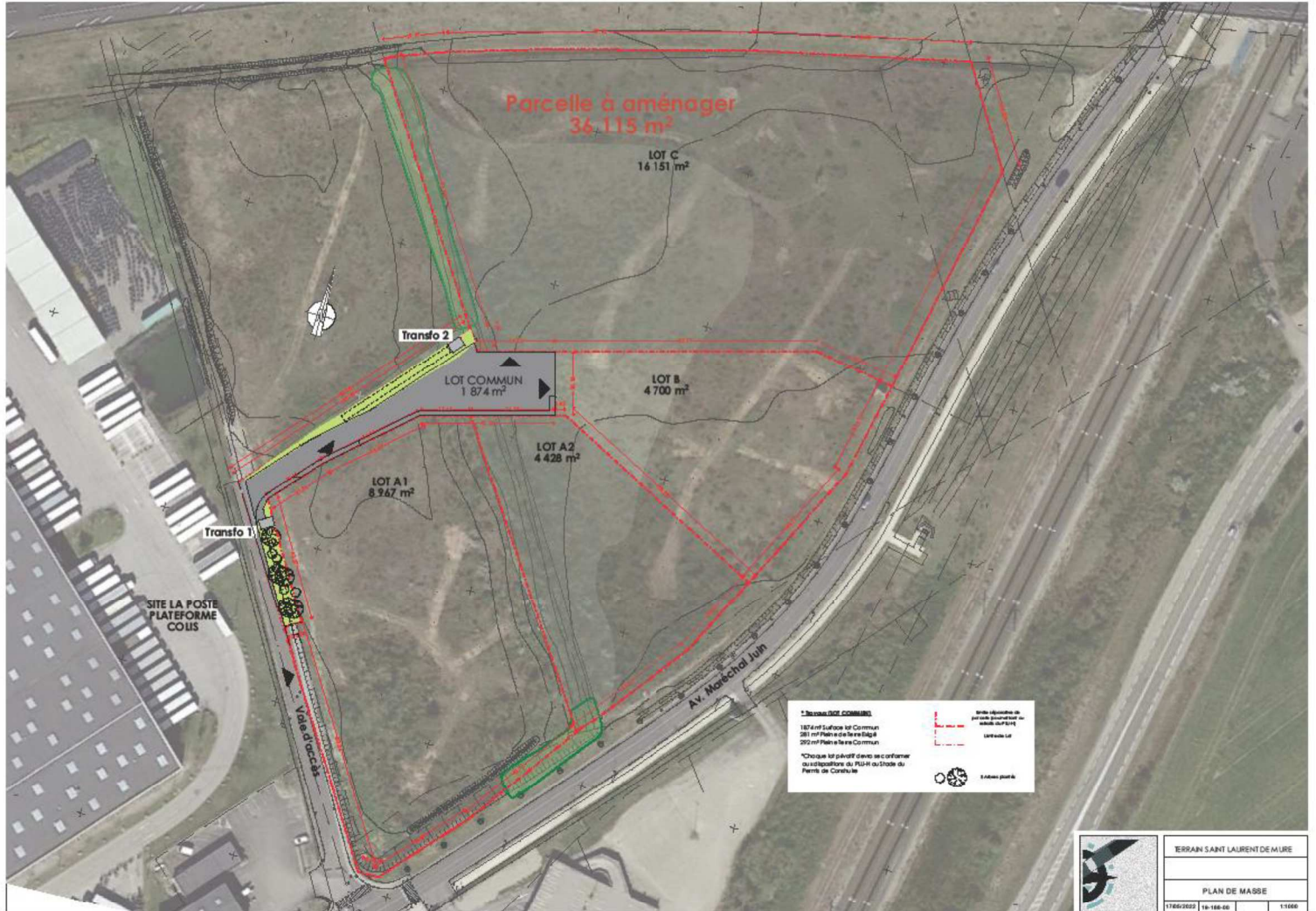
Situation

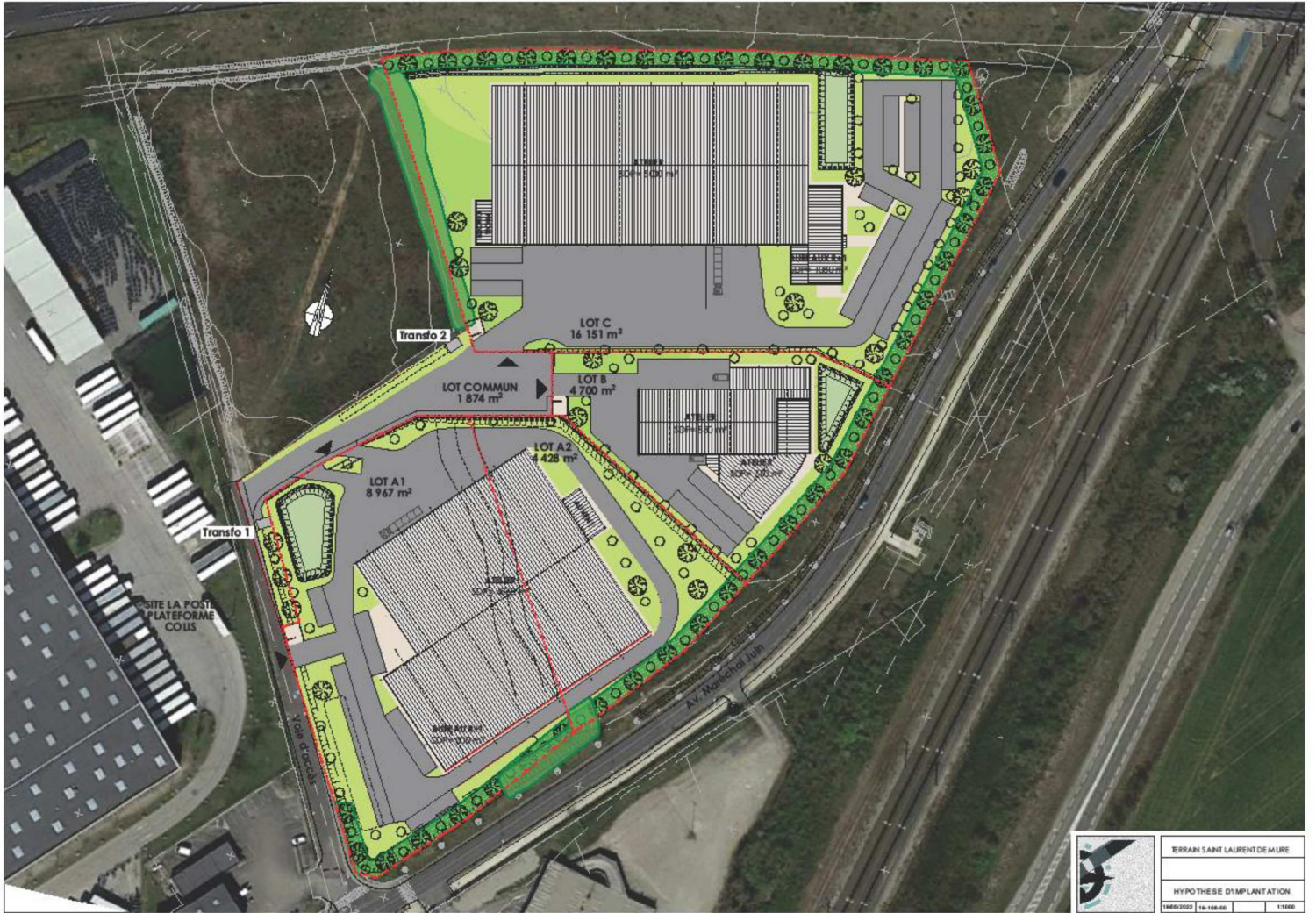


Photo aérienne



	ERRAN SAINT LAURENT DE MURE
	PLAN DE GEOMETRE
	1786/2022 (n-168-22) 1:1000





	ERRAN SAINT LAURENT DE MURE	
	HYPOTHESE D'IMPLANTATION	
	106/0002 16-100-00	1:1000

Noue d'infiltration N°01 - Lot C
 V30 = 160 m³
 Vmax = 346 m³
 NPHE 30ans = 241.50 NGF
 Fond de bassin = [240.84 NGF ; 241.49 NGF]
 Débit de fuite = 32.9 l/s

Noue d'infiltration N°02 - Lot C
 V30 = 36 m³
 Vmax = 47 m³
 NPHE 30ans = 241.77 NGF
 Fond de bassin = 241.54 NGF
 Débit de fuite = 11.2 l/s

Lot C - Plate forme NGF = 241.84

Noue d'infiltration N°03 - Lot C
 V30 = 75 m³
 Vmax = 117 m³
 NPHE 30ans = 241.24 NGF
 Fond de bassin = 240.84 NGF
 Débit de fuite = 6.10 l/s

Tranchée drainante voirie d'accès
 V = 31 m³
 Fond de tranchée = 238.48 NGF
 Hauteur de tranchée = 1.30 m
 Débit de fuite = 10.9 l/s

Massif drainant Lot C
 V30 = 20 m³
 Vmax = 26 m³
 Dimensions = 6.00m x 6.00m
 x 2.00m ht.
 Débit de fuite = 4.80 l/s

Lot B - Plate forme NGF = 242.67

Bassin de rétention / infiltration Lot B
 V = 164 m³
 NPHE = 242.17 NGF
 Fond de bassin = 240.87 NGF
 Débit de fuite = 7.5 l/s

Lot A1-A2 - Plate forme NGF = 240.44

Bassin de rétention / infiltration Lot A
 V = 416 m³
 NPHE = 239.94 NGF
 Fond de bassin = 238.44 NGF
 Débit de fuite = 20.0 l/s

- Légende**
- Parcelle
 - Espaces verts
 - Talus projet
 - Voirie lourde
 - Trottoir stabilisé
 - Talus

Maître d'ouvrage:
SETC
Société de Services
Socle 3000

Maître d'œuvre:
NOVELIGE
Société de Services
Socle 3000



Odissee
BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENT

Commune de Saint Laurent de Mure
Département du Rhône

PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

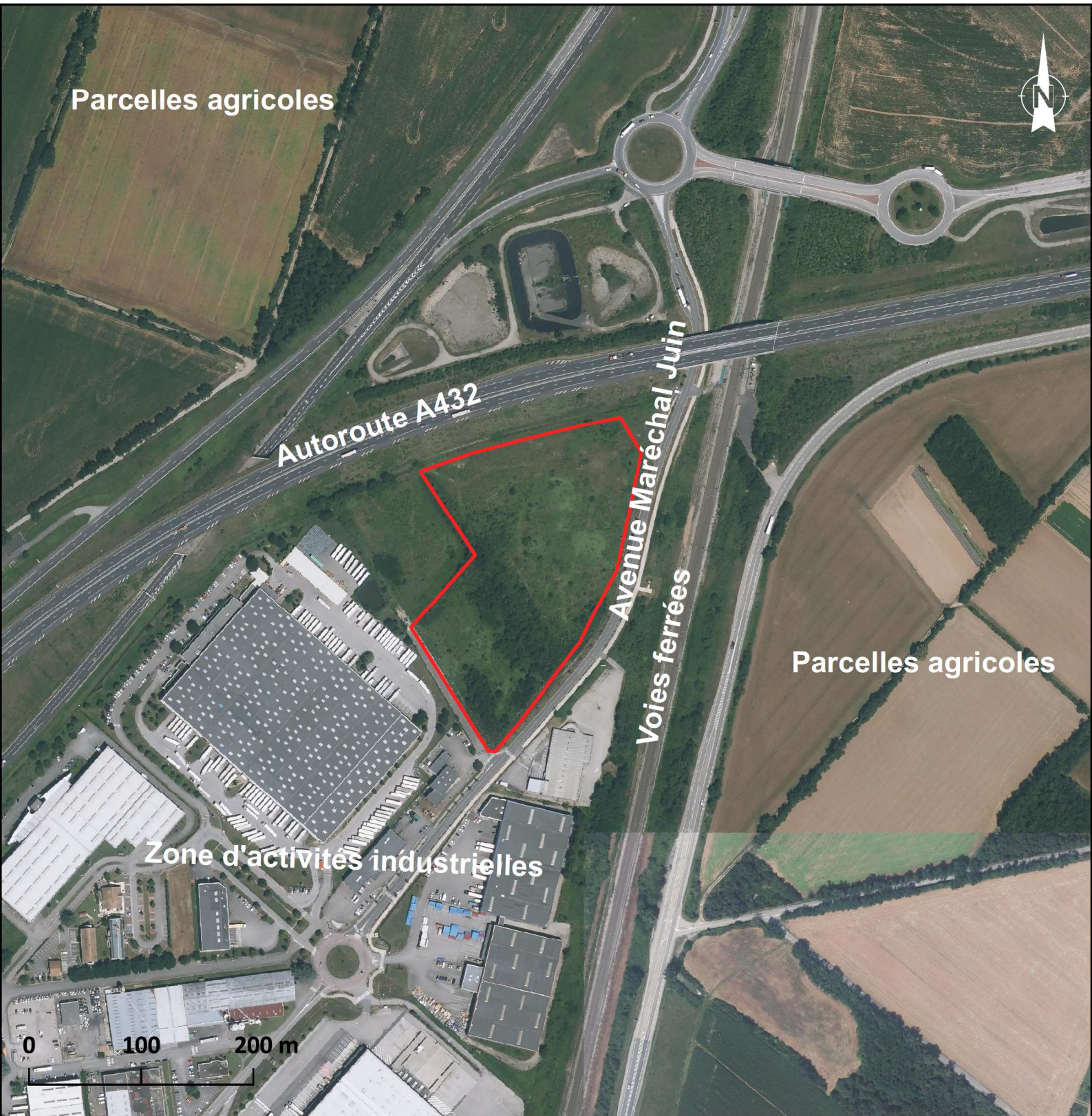
Plan d'aménagement - Version n°1

Fichier

N°	Plan	Index	Etat	Phase	Echelle	Date	Niveau
1	001		AVP		1/2500		

Ce présent document bénéficie de la protection prévue aux articles 1111 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Ce document ne peut être divulgué, révisé ou réutilisé sans l'accord préalable écrit de la société Odissee du Groupe Brund.

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Parcelles agricoles

Autoroute A432


Avenue Marechal Juin
Voies ferrées

Parcelles agricoles

Zone d'activités industrielles

0 100 200 m

ANNEXE 5 : Plan aux abords du projet




 Zone d'étude

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura
2000

Pelousés, milieux alluviaux, et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage



ANNEXE 6 : Zone Natura 2000

-  Zone d'étude
-  Natura 2000 (Directive Habitats, Faune, Flore)
-  Natura 2000 (Directive Oiseaux)

Sources : IGN, INPN ▫ Réalisation : Améten

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale (AMÉTEN,
Mai 2022)

S.E.T.C.

Création de 3 ou 4 lots industriels en
extension de la zone d'activités industrielle
« Les Marches du Rhône »

Note de synthèse environnementale

Commune de Saint Laurent de Mûre (69)

*Annexe n°7 de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale*

Mai 2022



80 avenue Jean Jaurès
38320 EYBENS
Tél. : 04.38.92.10.41
www.ameten.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU PROJET	4
1.1	LOCALISATION DU PROJET	4
1.2	DESCRIPTION DE L'EXISTANT	5
2	AMENAGEMENT PROJETE	5
2.1	DESCRIPTION DU PROJET	5
2.2	AMENAGEMENT PROJETE A PROXIMITE - EFFETS CUMULES	11
3	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	13
3.1	MILIEU PHYSIQUE	13
3.1.1	<i>Contexte météorologique</i>	13
3.1.2	<i>Topographie</i>	13
3.1.3	<i>Géologie</i>	14
3.1.4	<i>Eaux superficielles</i>	16
3.1.5	<i>Eaux souterraines</i>	18
3.1.6	<i>Risques naturels</i>	21
3.1.7	<i>Autres risques</i>	22
3.1.8	<i>Synthèse milieu physique</i>	22
3.2	MILIEU NATUREL	23
3.2.1	<i>Zonages réglementaires</i>	23
3.2.2	<i>Trame verte et bleue</i>	28
3.2.3	<i>Prédiagnostic écologique</i>	30
3.2.4	<i>Synthèse milieu naturel</i>	34
3.3	MILIEU HUMAIN	35
3.3.1	<i>Usage du site</i>	35
3.3.2	<i>Risques technologiques – Activité polluante</i>	35
3.3.3	<i>Diagnostic de la pollution des sols</i>	36
3.3.4	<i>Urbanisme</i>	37
3.3.5	<i>Synthèse milieu humain</i>	39
3.4	PAYSAGE ET PATRIMOINE	40
3.4.1	<i>Paysage</i>	40
3.4.2	<i>Patrimoine</i>	40
3.4.3	<i>Synthèse paysage et patrimoine</i>	40
4	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	41

TABLE DES ILLUSTRATIONS – FIGURES

Figure 5 : Localisation du projet.....	5
Figure 1 : Plan VRD (Source : Odissée)	7
Figure 2 : Plan de masse.....	8
Figure 3 : Plan d'implantation	9
Figure 4: Plan de géomètre de la zone d'étude	10
Figure 6 : Effets cumulés du projet	11
Figure 7 : Plan de masse du projet de crématorium animalier (Source : SELESTE).....	12
Figure 8 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail).....	14
Figure 9 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS.....	15
Figure 10 : Gestion des eaux pluviales (Source : Odissée)	17
Figure 12 : Objectif d'état de la masse d'eau souterraine (Source : SDAGE RM).....	18
Figure 13 : Localisation des points de captages d'eau potable	20
Figure 14 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles	22
Figure 15 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude.....	24
Figure 16 : Zone Natura 2000.....	25
Figure 17: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	26
Figure 18 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental	27
Figure 19 : Trame verte et bleue de la zone d'étude	29
Figure 20 : Cartographie des Habitats de la zone d'étude	32
Figure 21 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques	36
Figure 22 : Zonage du PLU de la commune de Saint-Laurent-de-Mûre.....	38
Figure 23 : OAP du secteur des Marches du Rhône (Source : PLU de Saint-Laurent-de-Mûre).	39

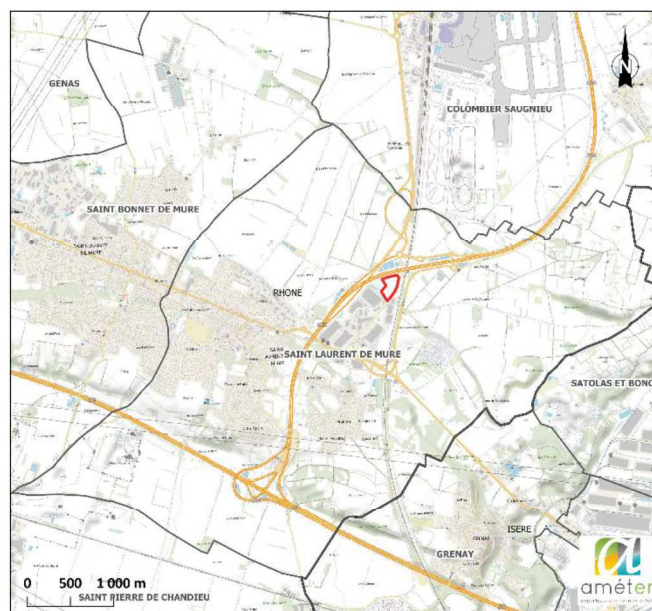
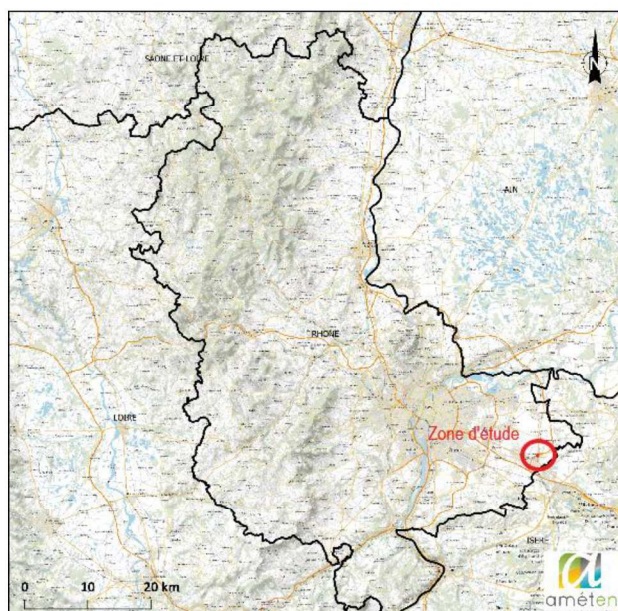
1 CONTEXTE DU PROJET

L'entreprise S.E.T.C. projette l'aménagement d'une surface d'activités accueillant 3 ou 4 lots de type industriel en extension de la zone d'activités existante de 58 ha « Les Marches du Rhône ».

La surface totale de l'aménagement est de 3,6 ha dont l'accès est localisé au 18 rue Maréchal Juin sur la commune de Saint Laurent de Mûre, dans le département du Rhône (69).

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de création d'une zone d'activités se situe dans le département du Rhône, sur la commune de Saint-Laurent-De-Mûre. La zone d'étude est accessible depuis le 18 rue Maréchal Juin. Elle constitue le prolongement de la zone d'activité industrielle « Les Marches du Rhône », au droit des parcelles de la section ZL 0187 ; 0188 ; 0189 ; 0243 et une partie de la 0245.



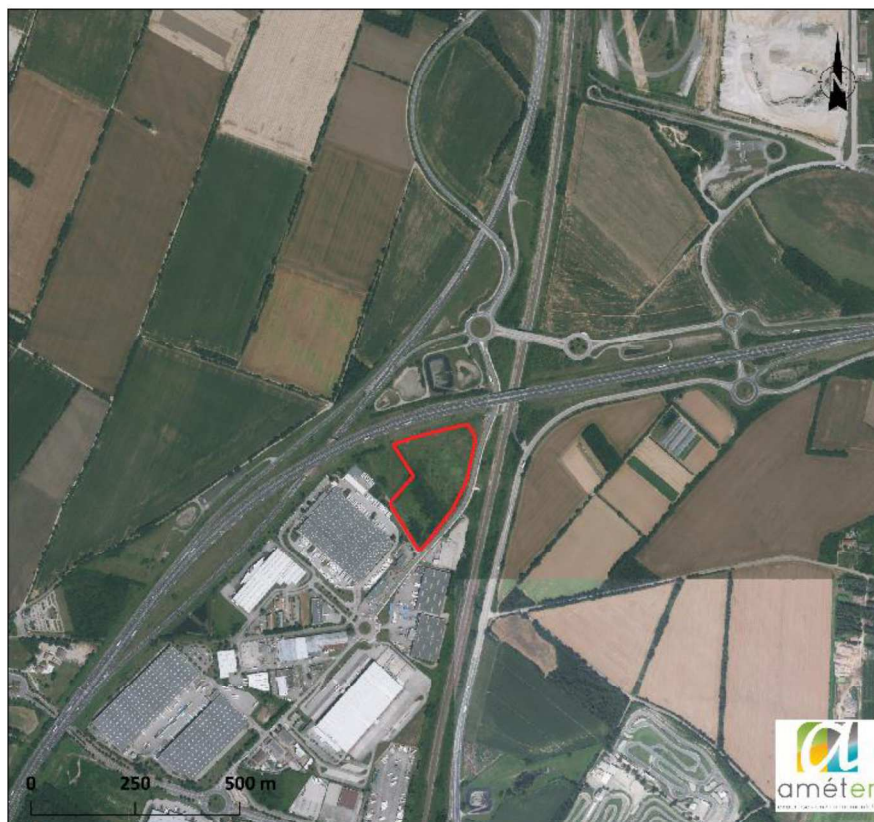


Figure 1 : Localisation du projet

1.2 DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Actuellement, la zone d'étude est une parcelle non urbanisée composée de friches rudérales colonisées par les ronces.

Elle est située en limite nord de la zone d'activités industrielles les Marches du Rhône.

2 AMENAGEMENT PROJETE

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La surface totale du projet est de 36 120 m² divisé en 3 ou 4 lots réparti de la façon suivante :

- Lot A1 de 8 967 m²
- Lot A2 de 4 428 m²
- Lot B de 4 700 m²
- Lot C de 16 151 m²
- Lot commun de 1 874 m² qui permet d'accéder à l'ensemble des lots.

Note de synthèse environnementale

Le lot A est à l'étude et pourra être divisé en 1 ou 2 prospects. Le lot B est en discussion avec un prospect potentiel. Le prospect pour le lot C est confirmé. L'activité sera de type industriel et artisanal. Les plateformes logistiques ne seront pas présentes.

On dénombre 50 places de stationnement pour le lot A, 20 pour le lot B et 77 pour le lot C. Ces stationnements sont destinés à usage d'activité de chaque lot, aucun stationnement ouvert au public n'est prévu.

La gestion des eaux pluviales se fera par lots, et mobilisera des noues d'infiltration, des bassins de rétention/infiltration, massif drainant et tranchée drainante.

Une haie délimitant les parcelles 188 et 243 sera supprimée. Des arbres seront replantés en respectant les prescriptions du règlement du PLU ainsi que de l'OAP de la commune de Saint-Laurent-de-Mûre.

Des panneaux photovoltaïques seront positionnés sur les toits.

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

L'aménagement prévoit :

- La création d'une voirie de desserte commune en enrobé ;
- La création de réseaux nécessaires aux activités à venir ;
- Les terrassements nécessaires ;
- Des plantations accompagnant l'aménagement.

Le phasage des travaux est défini comme suit :

- réalisation de la desserte commune et du dispositif de gestion des EP associé ;
- terrassement des lots.

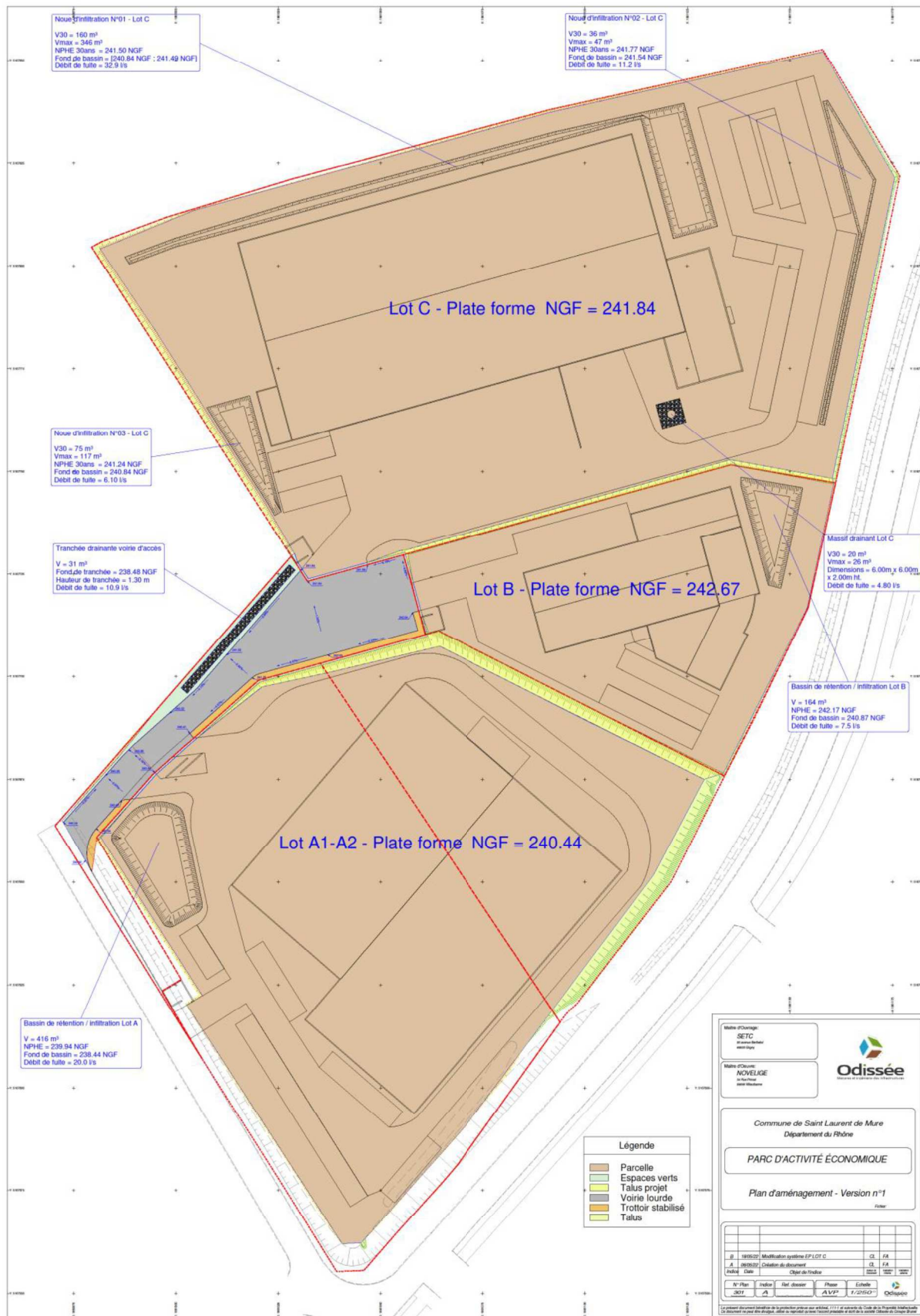


Figure 2 : Plan VRD (Source : Odissée)

Note de synthèse environnementale

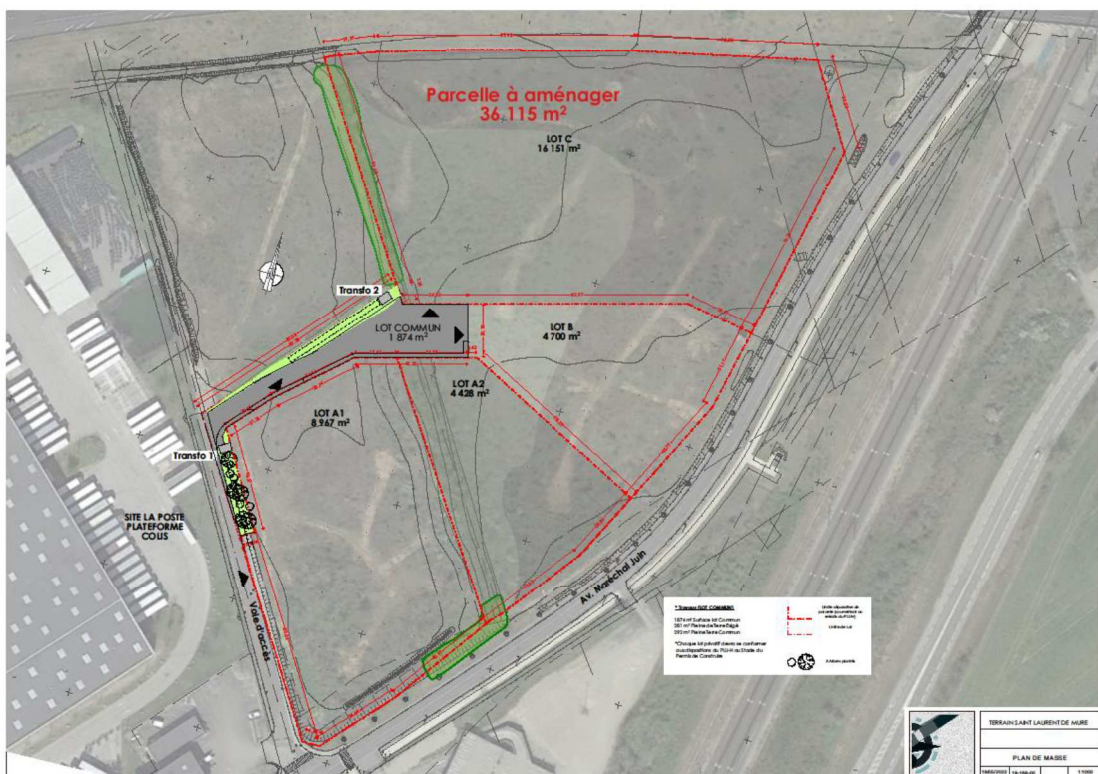
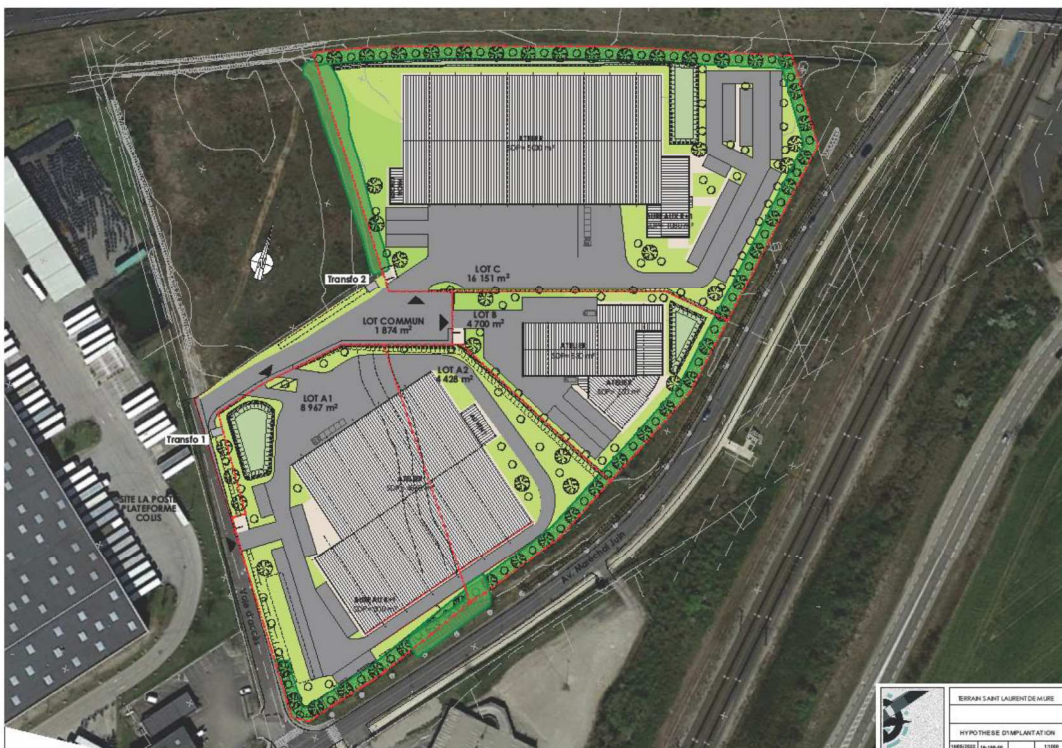


Figure 3 : Plan de masse

Note de synthèse environnementale



Note de synthèse environnementale



Figure 5: Plan de géomètre de la zone d'étude

2.2 AMENAGEMENT PROJETE A PROXIMITE - EFFETS CUMULES

Un projet de construction d'un crématorium animalier localisé sur les parcelles voisines de la zone d'étude (0186 et 0241 de la section ZL) a débuté.



Figure 6 : Effets cumulés du projet

Ce projet aura des effets cumulés avec le projet de création de lots d'activités, notamment en phase exploitation.

Ces projets sont situés sur des zones non aménagées en friches, elles participeront à l'imperméabilisation des sols, délimitées par d'importantes infrastructures terrestres (autoroute, route, voies ferrées).

Les effets cumulés apparaissent donc négligeables au vu du faible enjeu de ces parcelles, et limités à la desserte routière commune et la desserte par les réseaux.

Projet de création du crématorium animalier de ST-LAURENT-DE-MURE (69 720)

Plan de masse du projet

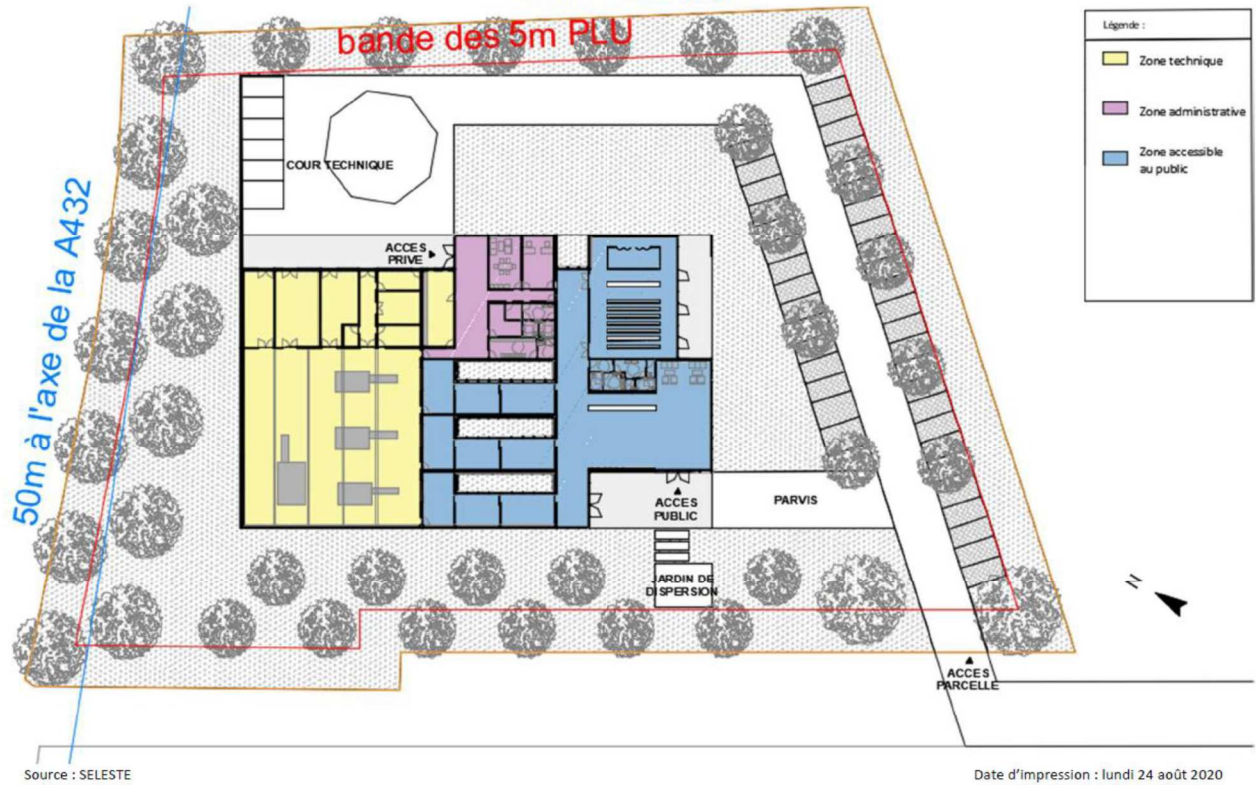


Figure 7 : Plan de masse du projet de crématorium animalier (Source : SELESTE)

3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

3.1 MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Source des données : Météo France

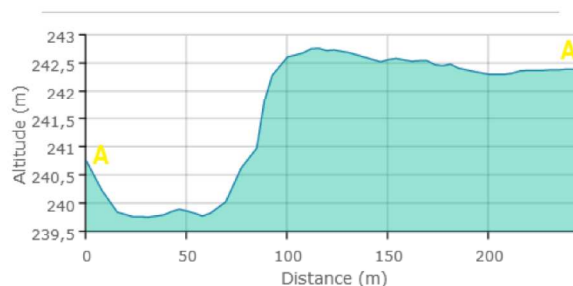
Le site Météo France fournit pour chaque commune des fiches climatologiques basées sur les données collectées entre 1981 et 2010. La commune de Saint-Laurent-de-Mûre ne possède pas sa propre station météorologique. Les données météorologiques sélectionnées proviennent de la commune de Colombier-Saugnieu, de la station de Lyon-Saint-Exupéry, située à 4 km au nord du site d'étude (code station : 69299001).

- Les précipitations sont de l'ordre de 73,41 mm/mois, avec un maximum en octobre (100,1 mm) et un minimum en février (49,2 mm),
- Les températures moyennes mensuelles sont comprises entre 3,1°C et 8,2°C pour les mois de novembre à mars, et de 11,1°C à 21,6°C pour les mois d'avril à octobre,

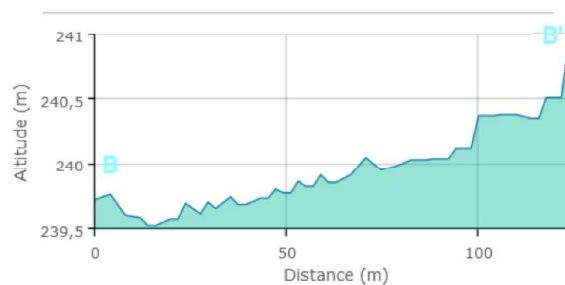
3.1.2 TOPOGRAPHIE

Source des données : Géoportail

L'emprise projet présente une topographie avec une rupture de pente forte (22%) d'environ 1,75 m, qui distingue les parcelles 0188 et 0243. En effet, la parcelle 0188 est définie par un déblai conséquent. Hormis cette rupture de pente, la zone d'étude se constitue d'une faible pente sud-nord (1% à 2%), et d'une altitude allant de 239,5 m NGF à 243 m NGF



Distance totale : 247 m Dénivelé positif : 3,33 m
Dénivelé négatif : -1,75 m Pente moyenne : 2 %
Plus forte pente : 22 %



Distance totale : 126 m Dénivelé positif : 1,9 m
Dénivelé négatif : -0,69 m Pente moyenne : 2 %
Plus forte pente : 21 %

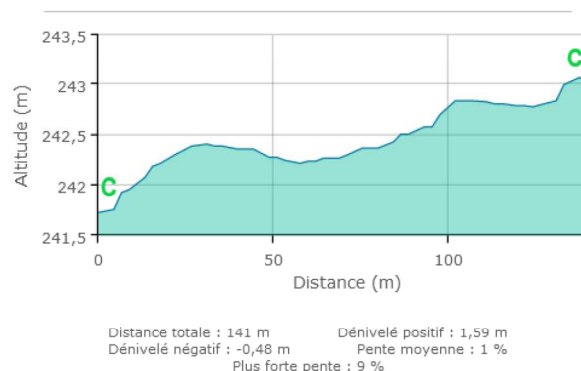


Figure 8 : Coupe altimétrique au droit de la zone d'étude (source : Géoportail)

3.1.3 GEOLOGIE

Sources des données : BRGM

Les terrains à l'affleurement du site sont identifiés comme des « Alluvions fluvio-glaciaires wurmiennes » (FGy). D'après les données pédologiques des sols, la zone d'étude se compose de « Talus des moraines du Wurm de l'Est Lyonnais, à sables et sables limoneux, fins et caillouteux. »

La Banque de données du sous-sol (BSS) dispose de quelques sondages dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude. La lithologie de ces points est localisée sur la Figure 9 et décrits dans le Tableau 1.

Référence BSS	Profondeur (m)	Lithologie	Distance au site
BSS001UUBY	0-0,50	Terre végétale	60 m est
	0,50 – 0,85	Limon argileux brun rouge	
	0,85 – 1,10	Limon argileux brun jaune clair	
	1,10 – 3,30	Grave sableuse	
	3,30 – 4,00	Grave limoneuse	
BSS001UUCM	0 – 0,60	Limon ocre et galets	250 m nord-est
	0,60 – 3,50	Graviers et galets très sableux beige	
	3,50 – 4,50	Graviers et galets très sableux gris	
	4,50 – 15,70	Sable, et graviers gris	
BSS001UUC	0 – 2,40	Argiles et graviers ocres	195 m sud
	2,40 - 15	Sables, graviers	
BSS001UUCD	0 – 1,60	Limons	360 m sud-est
	1,60 - 18	Sables et graviers	

Tableau 1 : Description lithologique des sondages BSS recensés à proximité du site

On constate alors une perméabilité variable en fonction des niveaux. La présence d'argile et de limon caractérise un sol à tendance imperméable, tandis que les sables, graviers et galets sont plutôt à tendance perméable.

La perméabilité de la zone d'étude est détaillée dans la partie Gestion des eaux pluviales.

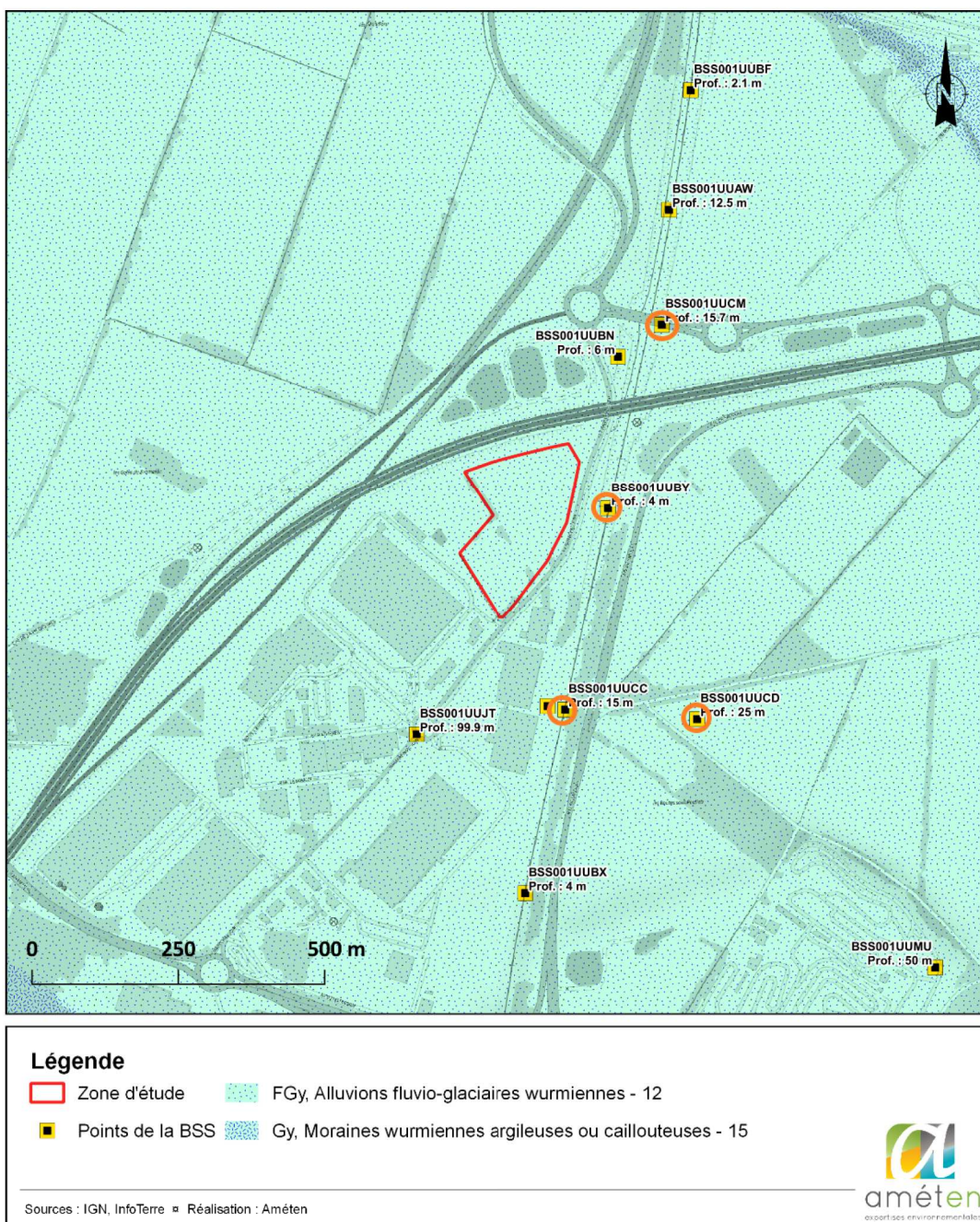


Figure 9 : Localisation des couches géologiques de la zone d'étude et des sondages de la BSS

3.1.4 EAUX SUPERFICIELLES

3.1.4.1 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Source des données : Agence de l'Eau

La zone d'étude et la commune de Saint-Laurent-de-Mûre ne sont concernées par aucun cours d'eau. Le plus proche est le cours d'eau de la Bourbre, localisé à plus de 6 km à l'est de la zone d'étude.

3.1.4.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales envisagée est une infiltration à la parcelle. Chaque lot gèrera de façon indépendante les eaux pluviales collectées sur sa parcelle.

La collecte et le traitement sont prévus comme suit :

- Lot A, bassin de rétention/infiltration ;
- Lot B via un bassin de rétention/infiltration ;
- Lot C, 3 noues d'infiltration et 1 massif drainant ;
- Voirie d'accès, via une tranchée drainante.

Une étude des sols permet de définir les modalités de perméabilité du site. Ces données seront présentées dans le Dossier Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet. D'après le PLU de la commune, les eaux pluviales ont tendance à s'infiltrer rapidement pour alimenter la nappe souterraine.

La division potentielle du lot A en 2 lots potentiels ne modifiera pas la gestion des eaux pluviales du site. Les plans sont présentés ci-dessous :

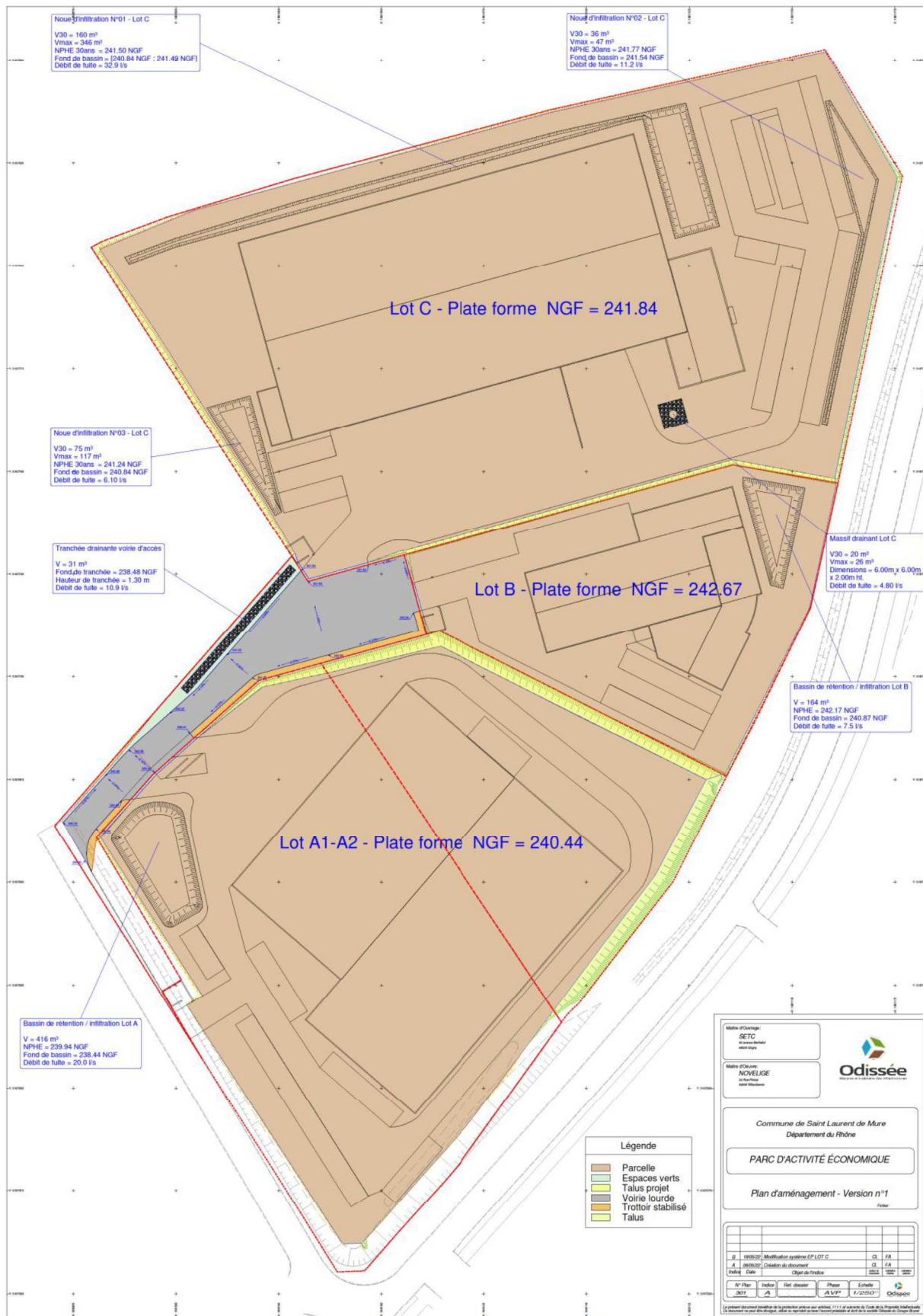


Figure 10 : Gestion des eaux pluviales (Source : Odissée)

3.1.5 EAUX SOUTERRAINES

Sources des données : Agence de l'Eau

Le projet repose sur une masse d'eau souterraine affleurante référencée dans le SDAGE Rhône-Méditerranée et une masse d'eau souterraine sous-couverture.

La masse d'eau affleurante est identifiée comme « Couloirs de l'Est Lyonnais et alluvions de l'Ozon » (FRDG334). Cette masse d'eau est à dominante sédimentaire non alluviale, dont les écoulements sont entièrement libres. Sa principale source d'alimentation est l'infiltration par les précipitations.

D'après le PLU de la commune de Saint-Laurent-de-Mûre, la zone d'étude s'étend sur la nappe fluvioglacière de l'Est Lyonnais. Cet aquifère très étendu s'écoule vers le nord-ouest jusqu'à rejoindre la nappe du Rhône.

La forte perméabilité de cette masse d'eau la rend sensible aux pollutions.

La masse d'eau a actuellement un état quantitatif et qualitatif caractérisé de « mauvais ».

Le SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée identifie les états et objectifs des masses concernées :

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG334	Couloirs de l'Est Lyonnais et alluvions de l'Ozon	Bon état	2027	OMS : Mauvais	2027

La masse d'eau est concernée pour son état chimique par un Objectif Moins Strict. La masse d'eau doit atteindre l'état « mauvais » en 2027, suite à des pollutions par les pesticides et pollutions par des substances toxiques.

Les états et objectifs de cette masse d'eau et les mesures pour atteindre le bon état sont les suivants :

Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon - FRDG334		Objectifs environnementaux visés				
Pression dont l'impact est à réduire significativement						
Pollutions par les nutriments agricoles						
AGR0202	– Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	BE	ZPC			
AGR0302	– "Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates"	BE	ZPC			
AGR0401	– "Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)"	BE	ZPC			
DNO3	– Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)	BE				
Pollutions par les pesticides						
AGR0202 (PR)	– Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	BE	ZPC	SUB		
AGR0303	– Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE	ZPC	SUB		
AGR0401 (PR)	– "Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)"	BE	ZPC	SUB		
AGR0802	– Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	BE	ZPC	SUB		
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)						
IND0601	– "Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des ""sites et sols pollués"" (essentiellement liées aux sites industriels)"	BE		SUB		
Prélèvements d'eau						
RES0201	– Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE				
RES0202	– Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE				
RES0203	– Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	BE				
RES1001	– Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	BE				

Figure 11 : Objectif d'état de la masse d'eau souterraine (Source : SDAGE RM)

Note de synthèse environnementale

La masse d'eau sous-couverture « Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes » (FRDG240) est aussi située sur la zone d'étude. Cette masse d'eau est à dominante sédimentaire non alluviale, dont les écoulements sont majoritairement libres et dont le milieu est poreux.

Code	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG240	Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes	Bon état	2015	Bon état	2015

La masse d'eau a atteint le « bon état » quantitatif et qualitatif depuis 2015.

Malgré une bonne productivité de l'aquifère et sa forte sollicitation actuelle, le site n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le captage AEP le plus proche est localisé 3,2 km au sud-est, et concerne le captage d'eau potable « Morellon » situé sur la commune de Grenay.


D'après le PLU de Saint-Laurent-de-Mûre, la commune ne recense que trois prélèvements industriels et un prélèvement agricole.



Légende

- Zone d'étude
- ★ Captage actif
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiat

Sources : ARS, IGN Réalisation : Améten



améten
expertises environnementales

Figure 12 : Localisation des points de captages d'eau potable

3.1.6 RISQUES NATURELS

3.1.6.1 RISQUE INONDATION

Source des données : Géorisques

D'après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Savoie, la commune de Saint-Laurent-de-Mûre n'est pas concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Ainsi, le projet n'est pas concerné par le risque « inondation ».

3.1.6.2 RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

La zone d'étude est concernée par l'aléa retrait et gonflement des sols argileux classé « faible » au droit de l'emprise du projet.

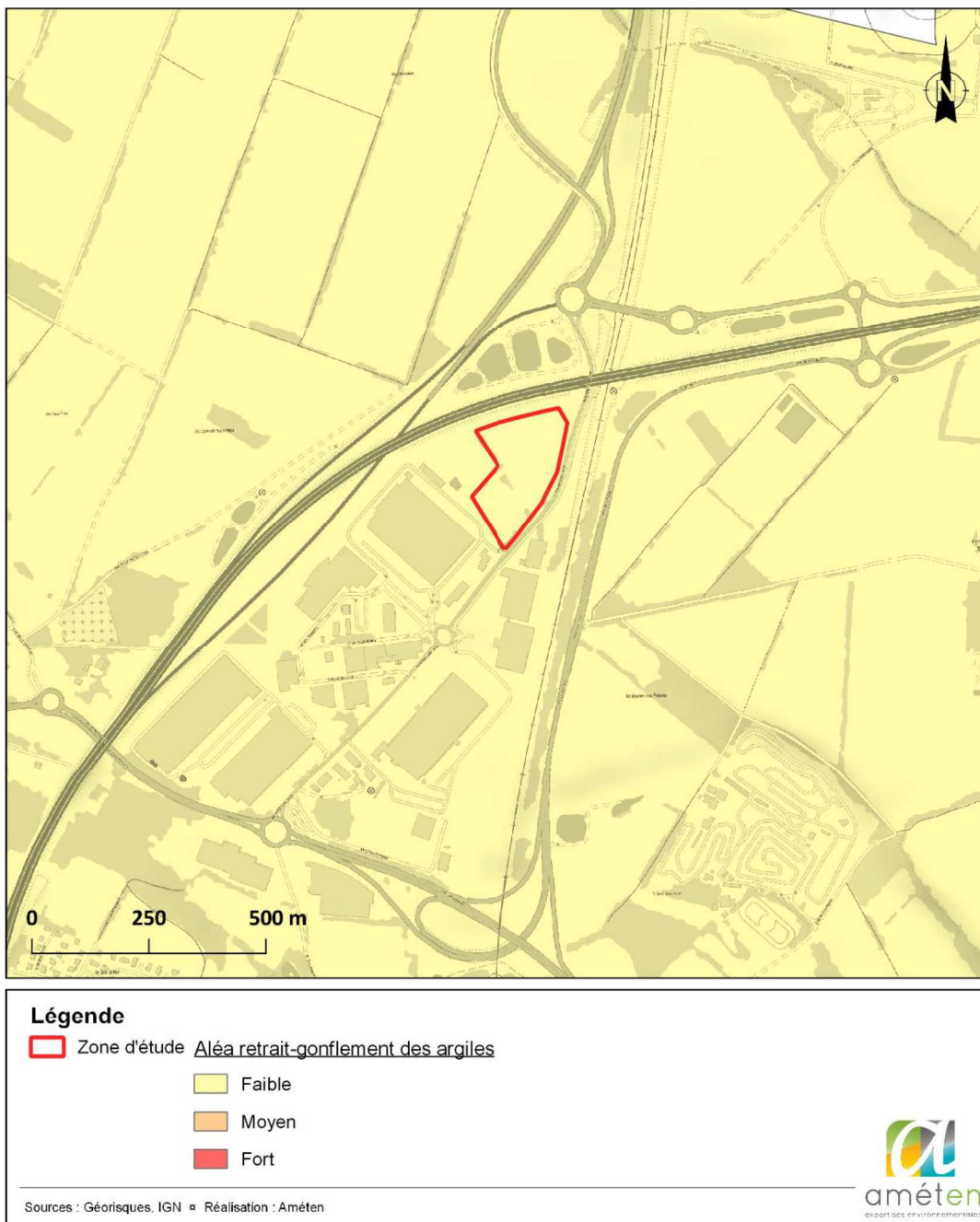


Figure 13 : Aléa Retrait et Gonflements des Argiles

3.1.7 AUTRES RISQUES

Source des données : DICRIM, Géorisques

D’après Géorisques, la commune de Saint-Laurent-de-Mûre est soumise au risque sismique modéré (3 sur 5) qui concerne l’ensemble de la commune. Le potentiel radon de la commune est catégorisé comme faible.

3.1.8 SYNTHÈSE MILIEU PHYSIQUE

L’aire d’étude se situe dans un secteur où les contraintes sont principalement liées à la topographie et à la vulnérabilité de la nappe d’eau souterraine du site.

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Sources des données : DREAL, INPN

3.2.1.1 ZNIEFF

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les plus proches situées à moins de 5 km sont :

- La ZNIEFF de type I « Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry » (identifiant : 820032296), située à 950 m au nord-est de l'aire d'étude ;
- La ZNIEFF de type I « Prairies de Pusignan » (identifiant : 820032297), située à 3,9 km au nord du projet.

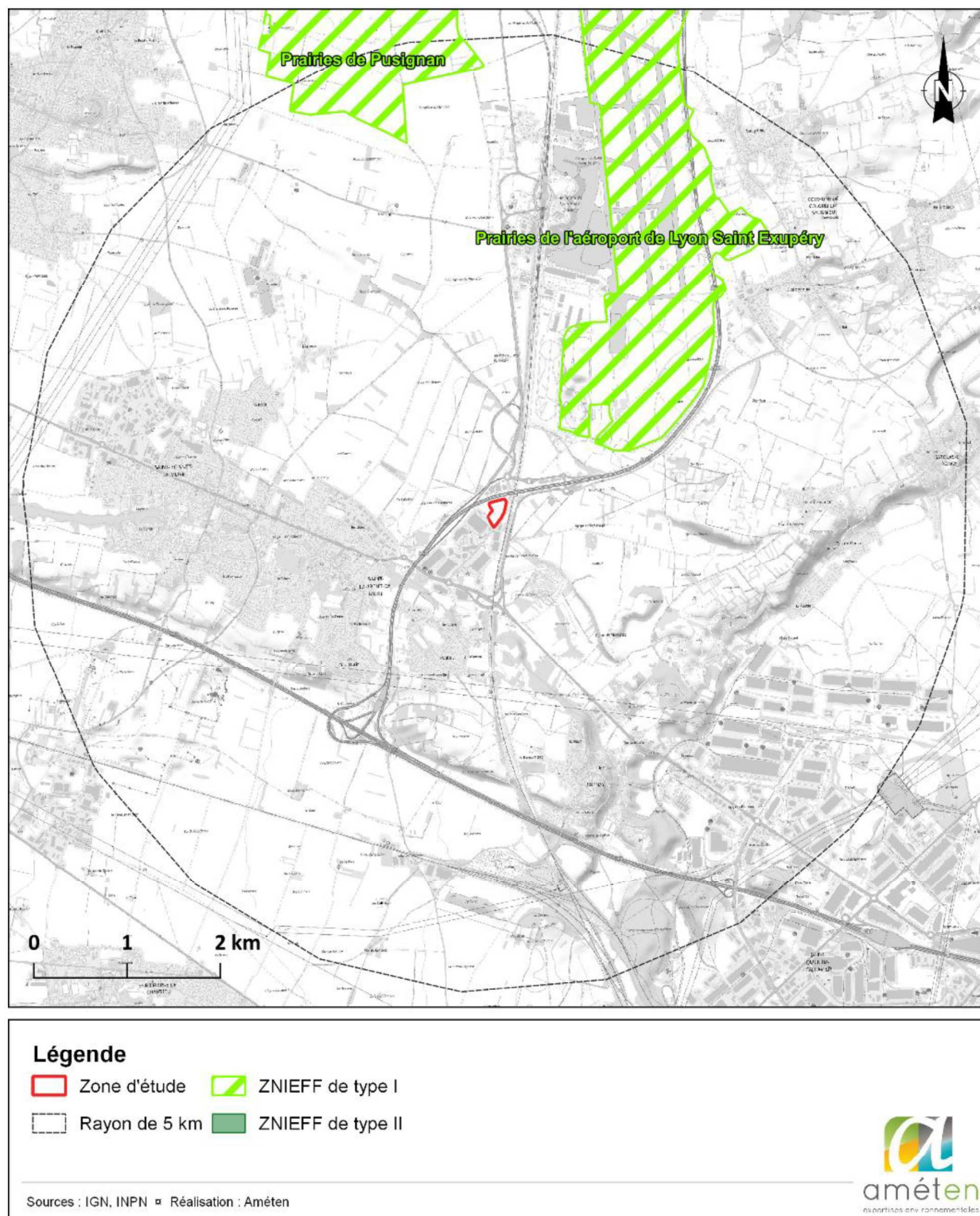


Figure 14 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

3.2.1.2 NATURA 2000

Le site Natura 2000 le plus proche est :

- « L'Isle de Crémieu », au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201727) localisée à environ 8 km à l'est du site d'étude.



Figure 15 : Zone Natura 2000

La distance du projet avec la zone Natura 2000 (8km) et les importantes infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées) réduisent fortement les connexions potentielles. Aucun lien hydraulique ne relie par ailleurs ces zones. De plus, la faible qualité environnementale des parcelles n'indique aucune connexion avec la zone Natura 2000.

En conclusion, il n'y a pas d'incidence du projet sur les zones du réseau Natura 2000.

3.2.1.3 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope les plus proches sont « Confluence Bourbre Catelan » (FR3800426) à 6,5 km au sud-est du site d'étude, et le « Marais de Montanet » (FR3801026) à 7,2 km au nord-est.

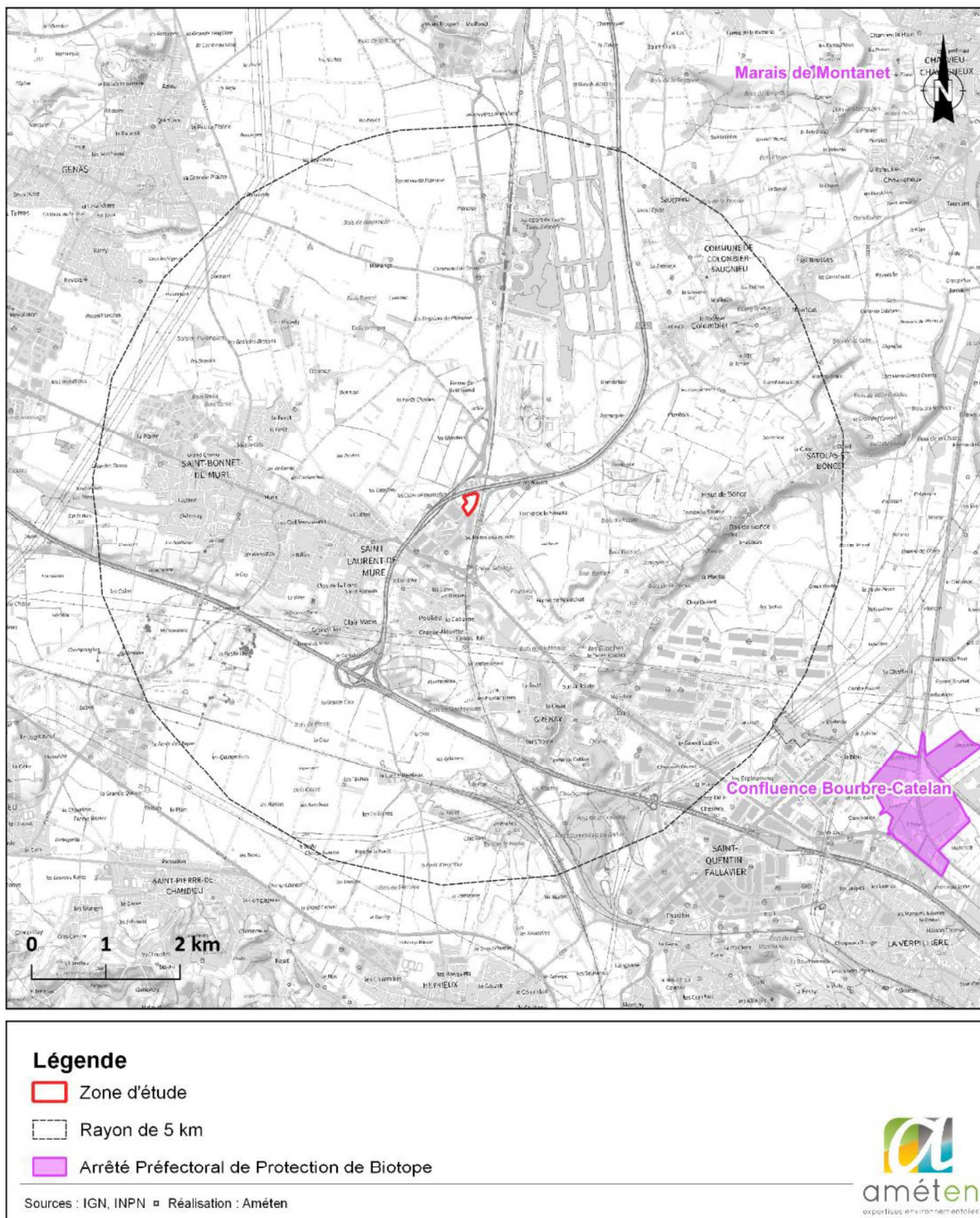


Figure 16: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

3.2.1.4 ZONES HUMIDES

Une seule zone humide est identifiée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude :

- « Bois de la Garenne » (38BO0102) à 4,7 km au sud.

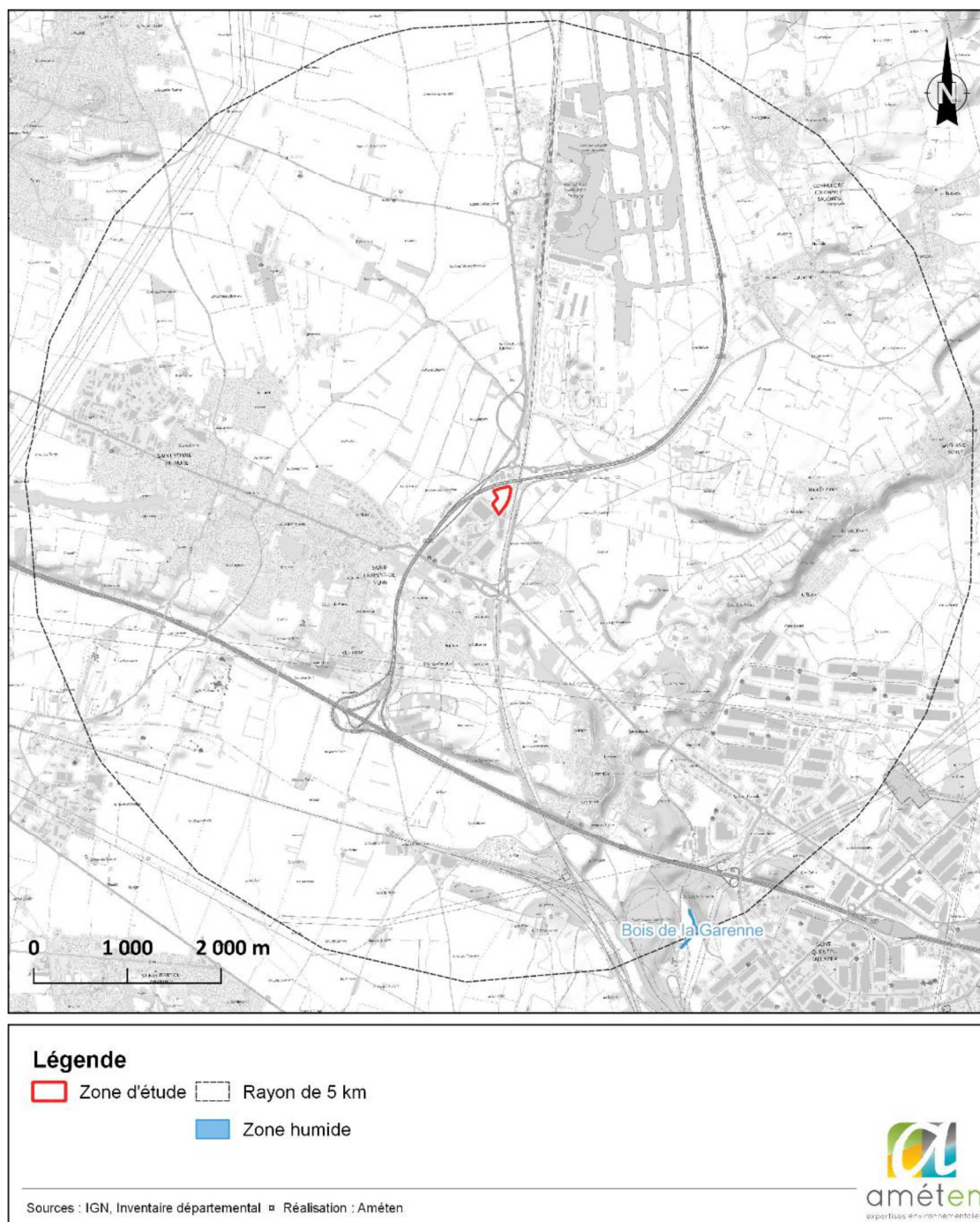


Figure 17 : Localisation des zones humides issues de l'inventaire départemental

3.2.2 TRAME VERTE ET BLEUE

D'après le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la zone d'étude est située au sein de vastes espaces artificialisés, composé d'une autoroute, une voie ferrée et de deux départementales.

L'aéroport de Lyon Saint Exupéry constitue un réservoir de biodiversité, et est localisé à moins d'1 km au nord de la zone d'étude. Aussi, un corridor écologique surfacique est situé à 1,2 km au sud.

La zone d'étude apparaît comme difficilement franchissable car entourée d'importantes infrastructures telles que des autoroutes, routes et voies ferrées au sein d'une zone artificialisée. Les espaces perméables les plus proches sont constitués par les vastes ensembles agricoles.

Les enjeux sont faibles du fait de la localisation du projet au sein d'une vaste zone artificialisée.

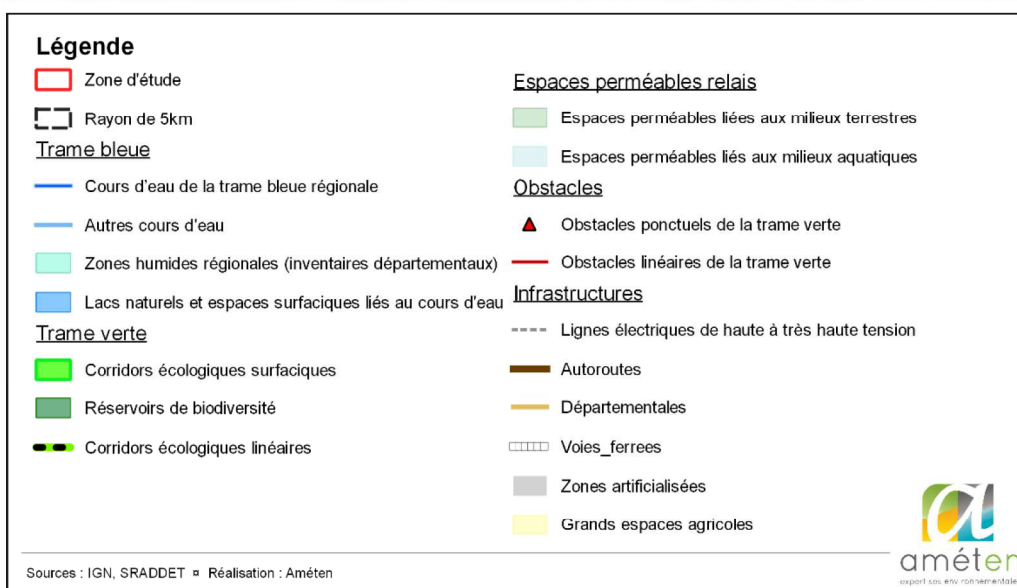
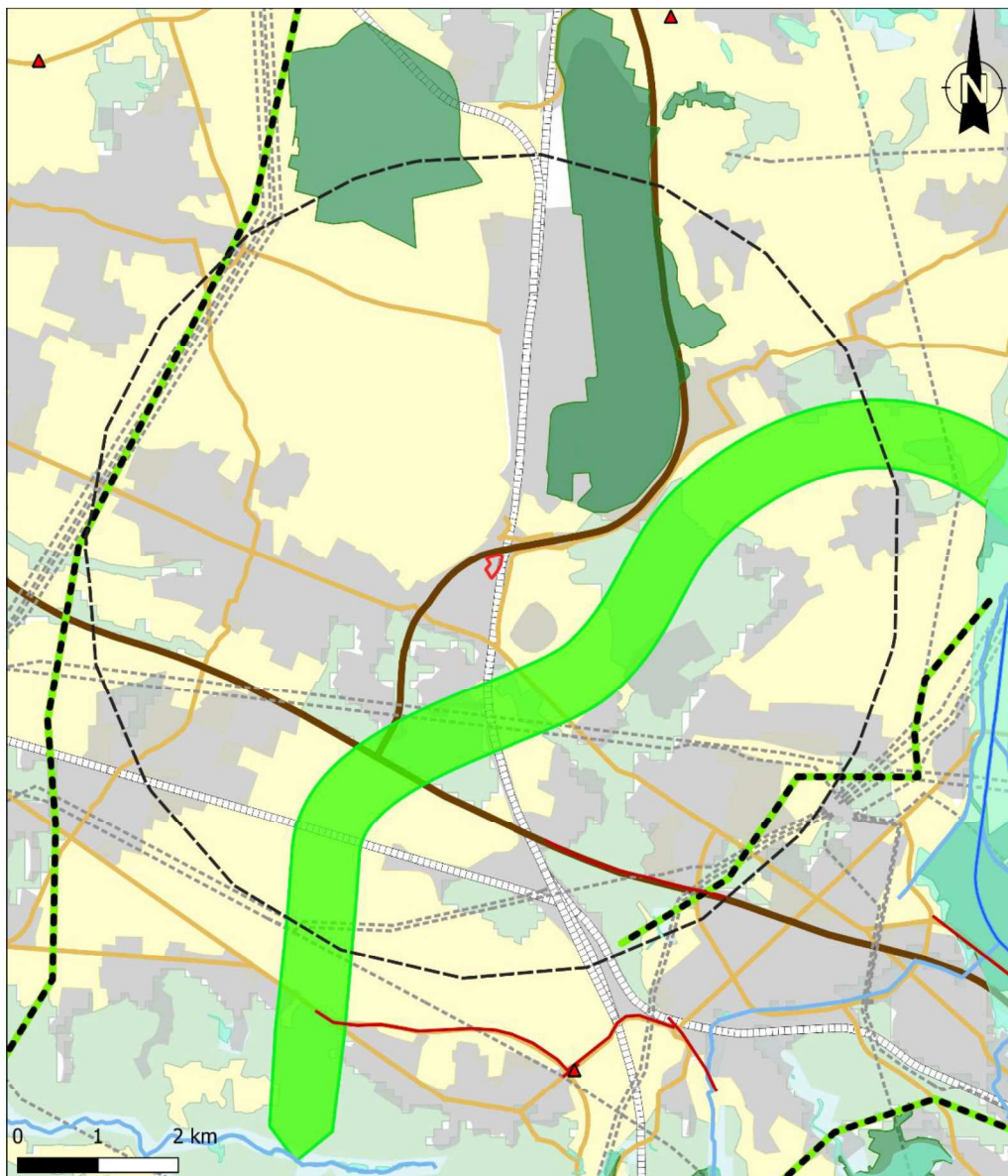


Figure 18 : Trame verte et bleue de la zone d'étude

3.2.3 PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Un pré-diagnostic naturaliste (habitats naturels, flore et faune) a été réalisé par Améten sur la journée du 29 mars 2022.

3.2.3.1 ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES

41 espèces végétales ont été identifiées sur le site d'étude (hors espèces ornementales). Aucun enjeu floristique n'a été mis en lumière lors de cette prospection.

<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Primula veris</i> L., 1753
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	<i>Prunus x cerea</i> (L.) Ehrh., 1792
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	<i>Quercus robur</i> L., 1753
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Rosa canina</i> L., 1753
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Rubus abieticola</i> Sudre, 1903
<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753
<i>Draba verna</i> L., 1753	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	<i>Urtica dioica</i> L., 1753
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753
<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Vicia sativa</i> L., 1753
<i>Lactuca serriola</i> L., 1753	

3.2.3.2 ENJEUX LIÉS AUX HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Au sein de l'emprise du projet et sa périphérie proche, 2 entités différentes d'habitats ont été cartographiées. Le tableau ci-dessous détaille les caractéristiques phyto-écologiques et composition floristique de ces derniers :

Intitulé des habitats élémentaires	Espèces dominantes et/ou déterminantes
Fourré arbustif	Fourrés arbustifs qui peuvent servir de refuge pour les espèces faunistiques <i>Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Quercus robur, Hedera helix, Alliaria petiolata, Glechoma hederacea</i>
Friche rudérale colonisée par la ronce	Végétation herbacée anthropique <i>Achillea millefolium, Carduus nutans, Artemisia vulgaris, Daucus carota, Medicago lupulina, Lactuca serriola, Poterium sanguisorba, Cirsium vulgare, Echium vulgare, Verbascum thapsus...</i>

La cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site d'étude est représentée ci-dessous :



Figure 19 : Cartographie des Habitats de la zone d'étude

Le détail des habitats de la zone d'étude est présenté dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Surface ha	Corine	EUNIS	EUR 28	Enjeu
Fourré arbustif	0,16	31.81 x	F3.11	-	FAIBLE
Friche rudérale colonisée par la ronce	3,5	87.1	E5.1	-	FAIBLE

3.2.3.3 ENJEUX LIÉS AUX ESPÈCES FAUNISTIQUES

Deux inventaires se sont déroulés concernant la faune, respectivement le 29/03/2022 et le 09/04/2022.

3.2.3.3.1 Avifaune

La période de la visite de terrain était peu propice à l'étude de ce groupe (facilitée au printemps).

Le tableau suivant synthétise les espèces recensées sur le site étudié, ainsi que les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site.

Nom français	Nom scientifique	Statut	Nicheur	Enjeu
Espèces inventoriées				
Etourneau Sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Non protégée	Nicheur potentiel	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protégée	Nicheur potentiel	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Non protégée	Nicheur potentiel	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Non protégée	Nicheur potentiel	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Non protégée	Nicheur potentiel	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protégée	Nicheur potentiel	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protégée	Nicheur potentiel	Faible
Espèces inventoriées en vol				
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protégée	Non nicheur	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Non protégée	Non nicheur	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protégée	Non nicheur	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protégée	Non nicheur	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protégée	Non nicheur	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protégée	Non nicheur	Faible

La totalité des espèces inventoriées sont liées aux fourrés arbustifs.

3.2.3.3.2 Enjeux liés aux amphibiens

Aucun amphibien n'est inventorié sur la zone et n'est susceptible de fréquenter le site étudié. Aucun habitat de reproduction n'est identifié sur le site.

Note de synthèse environnementale

Ce taxon ne représente pas d'enjeu sur le site.

3.2.3.3.3 Enjeux liés aux reptiles

La période de passage sur le terrain était peu propice à l'étude de ce groupe (facilitée au printemps), les reptiles étant des animaux discrets pour lesquels un seul passage ne peut établir un inventaire exhaustif.

Le tableau suivant synthétise les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site.

Nom français	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Espèces potentielles			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Espèce protégée	Faible

3.2.3.3.4 Enjeux liés aux chiroptères

Le prédiagnostic étant réalisé de jour, l'identification des chiroptères n'a pu être réalisé.

Un axe de chasse et de déplacement potentiel est toutefois identifié au droit des haies arborées. Toutefois, la diversité chiroptérologique et le niveau d'activité est probablement limité en raison de la déconnexion de la haie à d'autres éléments structurants de la trame verte et bleue (boisements, autres haies, cours d'eau...).

3.2.3.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La zone d'étude présente une diversité très faible en termes d'habitats et d'espèces floristiques. La zone d'étude est donc considérée à enjeu faible pour les habitats et la flore.

Les enjeux faunistiques se concentrent au niveau du fourré arbustif. Au niveau de la friche herbacée rudérale largement colonisée par des ronciers rampants, aucune espèce n'est notée lors du passage, les enjeux potentiels sont alors faibles.

3.2.4 SYNTHÈSE MILIEU NATUREL

L'emprise du projet n'est concernée par aucun zonage ou inventaire écologique de type ZNIEFF, Natura 2000, APPB ou zone humide.

Le SRADDET identifie la zone d'étude au sein d'un vaste ensemble artificialisé qui apparaît comme imperméable au vu du nombre d'infrastructures entourant la zone d'étude.

D'après le pré-diagnostic écologique de la zone d'étude, les enjeux du milieu naturel au sein de la zone d'étude sont considérés comme faibles. Des mesures sont mises en place afin de limiter les potentiels impacts.

3.3 MILIEU HUMAIN

3.3.1 USAGE DU SITE

3.3.1.1 VOISINAGE

Actuellement, la zone de projet est composée d'espaces en friches. Cette zone s'inscrit dans un secteur urbain discontinu, et définit le début de la zone d'activité industrielle « Les Marches du Rhône » de Saint-Laurent-de-Mûre. Aucune habitation n'est identifiée à proximité de la zone d'étude. Le site est bordé par :

- l'autoroute A432 au nord puis de vastes espaces agricoles ;
- par les entreprises MDS parc, Warning + et Agrifournitures au sud ;
- par la plateforme de colis de la poste à l'ouest ainsi que la création du crématorium animalier ;
- par une départementale puis une voie ferrée à l'est ;

Ce secteur montre un fort taux d'anthropisation (bâti, surface en enrobé).

3.3.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES – ACTIVITE POLLUANTE

Sources des données : DREAL, Géorisques.fr

La commune de Saint-Laurent-de-Mûre n'est pas concernée par Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

La consultation des bases de données sur les sites et sols pollués ou activités potentiellement polluantes (BASIAS, BASOL, ICPE, SIS) a montré que le site d'étude n'est pas référencé dans ces bases de données.

Dans un rayon de 500 m, on note la présence de 4 sites BASIAS (cf. tableau ci-dessous).

N° BASIAS	Nom usuel	Activité	Distance au site
RHA6914250	Atelier de charges d'accumulateurs	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	60 m ouest
RHA6913388	Station-service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	240 m sud
RHA6912267	DLI, anc. Réparation de matériel électromécanique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux, Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques, Fabrication de machines et équipements n.c.a.	440 m ouest
RHA6908312	Mécanique industrielle	Mécanique industrielle	440m ouest

Tableau 2 : Liste des sites BASIAS autour du site d'étude dans un rayon de 500 m

La zone d'étude n'est pas concernée par les sites ICPE. On recense toutefois 2 ICPE à 500 m du projet. Les ICPE concernées sont les suivantes :

Nom usuel	Type d'activité	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Distance au site
Rhône placages et composants	Travail du bois	Autorisation	Non Seveso	330 m
BEDRANE	Non renseigné	Autres régimes	Non Seveso	175 m

Tableau 3 : Liste des ICPE dans un périmètre de 500 m autour du site d'étude

L'aire d'étude est concernée par des canalisations de produits chimiques à 830 m à l'ouest, et des canalisations de gaz à plus d'1 km au nord.

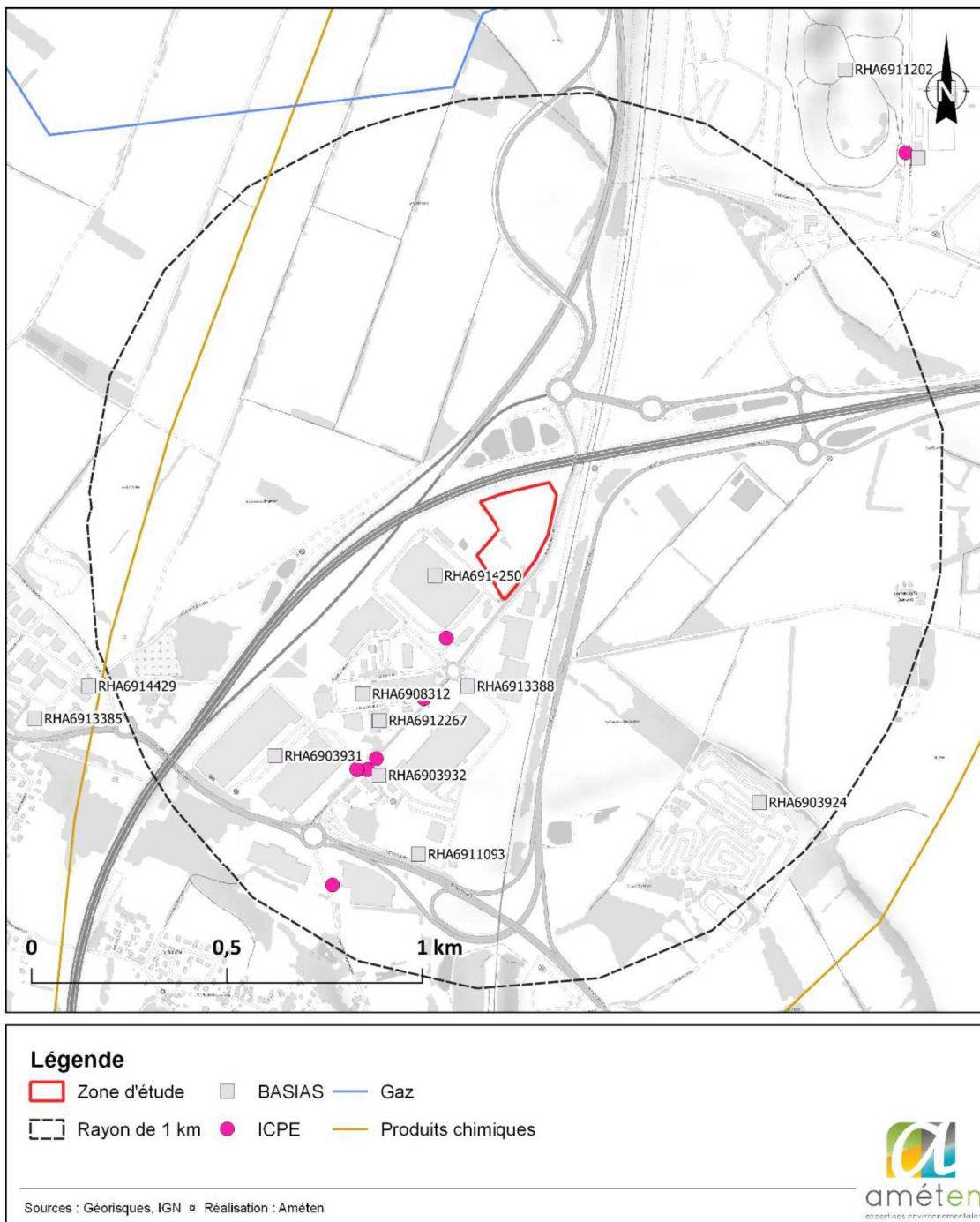


Figure 20 : Localisation des sites Basias, Basol, ICPE et canalisations de Gaz, hydrocarbures et produits chimiques

3.3.3 DIAGNOSTIC DE LA POLLUTION DES SOLS

Un diagnostic de la qualité environnementale des sols a été réalisé en janvier 2020 sur la zone d'étude. Sur la base des données collectées à la suite de l'étude historique et documentaire, le site a toujours eu un usage agricole.

L'étude conclut qu'aucune source potentielle de pollution des sols au droit du site n'a été identifiée. En revanche, la proximité avec les sites industriels voisins est susceptible d'avoir généré des pollutions.

Compte-tenu du projet prévoyant des terrassements, des investigations permettant de caractériser la qualité des sols au droit des futurs déblais ont été réalisées.

Les investigations réalisées sur les sols le 14/01/2020 mettent en évidence la présence de matériaux inertes vis-à-vis de l'arrêté du 12/12/2014 et ne présentant pas d'impact susceptible de générer un risque sanitaire.

Les matériaux du site pourront donc être conservés ou réutilisés sur site sans précaution particulière. En cas d'évacuation hors-site, ils pourront être dirigés vers un centre de stockage de déchets inertes (ISDI), sous réserve de leur acceptation par les gestionnaires des décharges.

Lors des travaux, en cas de découverte de matériaux suspects (indices organoleptiques ou visibles de pollution), notamment au droit des secteurs non-investigés, il sera impératif de stopper les travaux et de réaliser des prélèvements et analyses complémentaires afin de caractériser ces éventuels matériaux en vue d'une gestion adaptée.

3.3.4 URBANISME

Selon le PLU de Saint-Laurent-de-Mûre (Figure 21) approuvé le 11 juillet 2012, dont la dernière modification en date (n°5) est celle du 14 avril 2022, la zone d'étude appartient au secteur urbain, et plus précisément au secteur UI, « zones d'activités économiques destinées à accueillir des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et d'hébergement hôtelier ».

La zone d'étude est concernée par le sous-secteur « UIc », qui marque l'entrée dans la zone industrielle.

D'après le règlement, l'occupation et l'usage des sols interdisent :

- Les constructions destinées à l'habitation,
- Les piscines et annexes à l'habitation,
- Les terrains de camping et de caravanning,
- Le stationnement des caravanes quelle qu'en soit la durée,
- Les constructions agricoles,
- Les parcs d'attractions ouverts au public,
- Les affouillements et exhaussements du sol sauf ceux indispensables à des constructions ou aménagement compatible avec la vocation de la zone,
- L'ouverture de carrières,
- Les dépôts de véhicules dans la bande de 50 mètres comptée à partir de l'axe de l'A432,
- Dépôt de véhicules et aires de stationnement ouvertes au public

Dans le secteur UIc spécifiquement, en plus des prescriptions générales, les occupations du sol interdites sont les commerces de détail.

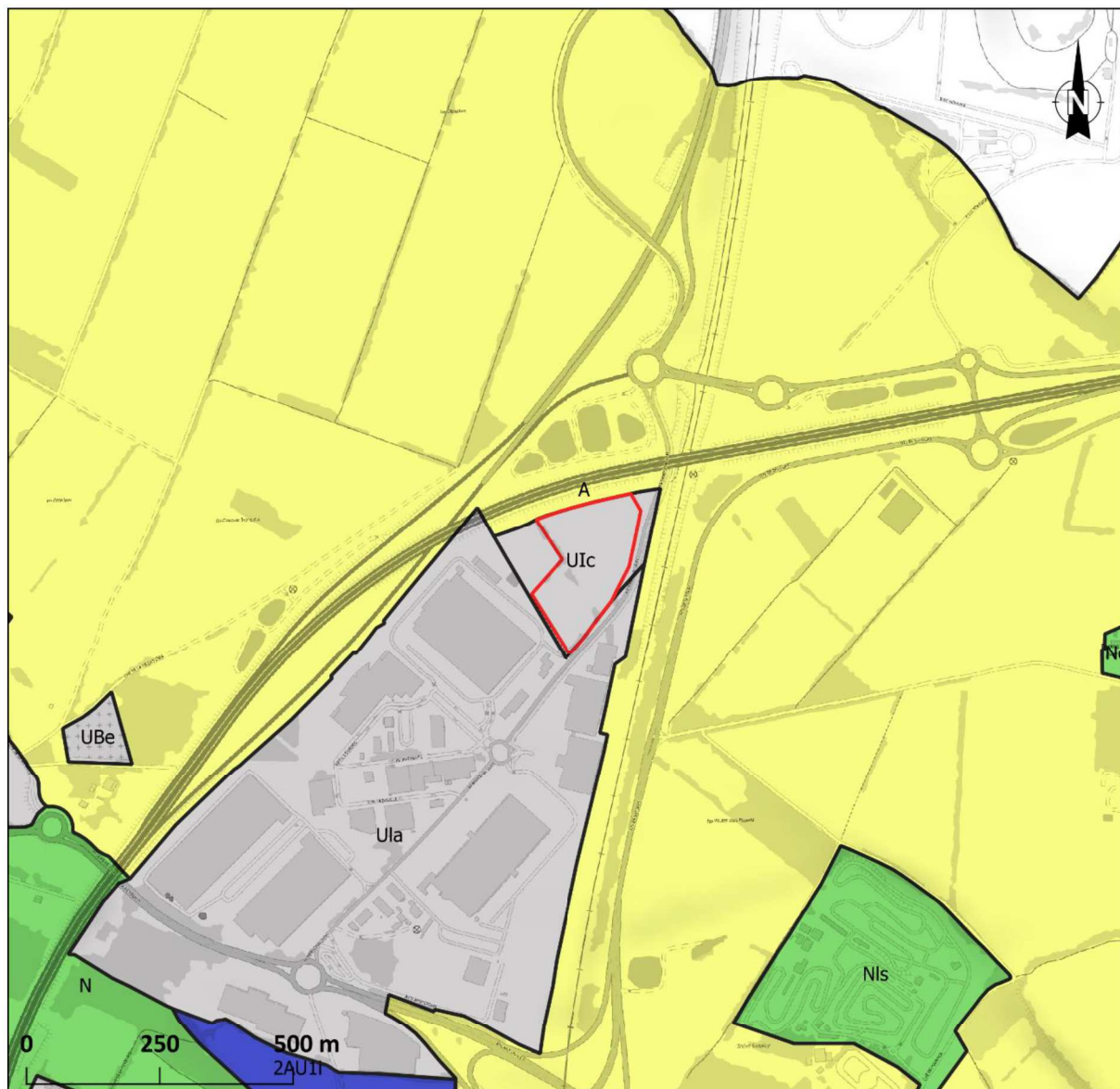


Figure 21 : Zonage du PLU de la commune de Saint-Laurent-de-Mûre

Le projet est concerné par la destination « vocation économique » et par la sous-destination « zone industrielle » qui sont autorisées par le zonage du PLU. Ainsi le zonage du PLU est compatible avec le projet de création d'une zone d'activités de 3 ou 4 lots de type industriel.

Le secteur est aussi classé en tant qu'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du « secteur Nord des Marches du Rhône ». Son aménagement devra intégrer des espaces végétalisés qui formeront des espaces tampons entre la zone et les voies (route départementale et autoroute).

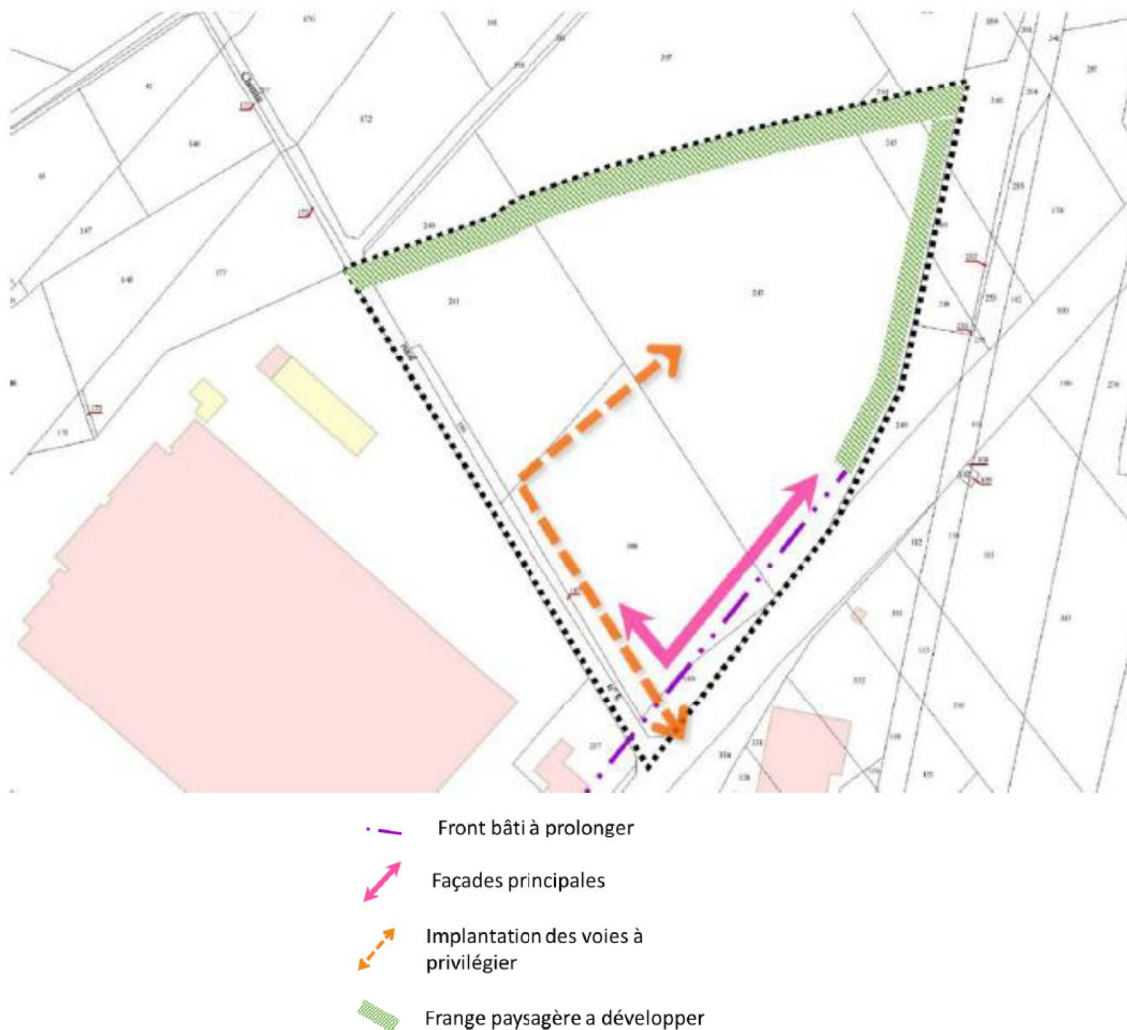


Figure 22 : OAP du secteur des Marches du Rhône (Source : PLU de Saint-Laurent-de-Mûre).

3.3.5 SYNTHÈSE MILIEU HUMAIN

L'aire d'étude n'abrite aujourd'hui aucune activité. Aucun site BASIAS, BASOL ou ICPE n'a été recensé au droit du site. Le PLU classe les parcelles de la zone d'étude « Uci, zone urbaine à vocation économique » avec la sous-destination « zone industrielle » et est ainsi compatible avec le projet.

3.4 PAYSAGE ET PATRIMOINE

3.4.1 PAYSAGE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type urbain discontinu où se mêle principalement des entreprises et des infrastructures routières et ferroviaires. Ce secteur est bordé au nord par l'autoroute A432, à l'est et au sud par l'avenue Maréchal Juin et par une impasse en provenance de l'avenue du Maréchal Juin à l'ouest.

L'annexe 3 du CERFA présente différentes photographies du site et de ses abords.

3.4.2 PATRIMOINE

Source des données : Ministère de la Culture

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, l'emprise projet n'est concernée par aucun élément du Patrimoine. Les éléments du Patrimoine sont à plus de 5 km de la zone d'étude.

3.4.3 SYNTHÈSE PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'emprise du projet s'inscrit dans un paysage de type urbain discontinu principalement composé par une zone d'activités, des infrastructures et des parcelles agricoles. Elle n'est concernée par aucun élément du patrimoine.

4 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

L'évaluation des incidences prévisibles ou potentielles du projet sur l'environnement et la santé humaine s'évalue à partir de plusieurs critères suivants chaque thématique : *Exemple : perte de biodiversité, changement d'affectation des sols qui peut entrainer une altération du paysage et la rareté des biens, etc.*

L'objectif est d'identifier par expertise et de manière globale les éventuels effets du projet en intégrant déjà les critères d'analyse de l'article R122-5 du Code de l'environnement :

- Type d'effet : négatifs et positifs,
- Nature des effets : directs et indirects,
- Projection des effets : à court, moyen et long terme.

Le type d'effet prévisible est évalué par niveau pressenti d'incidences :

Niveau d'impact potentiel						
POSITIF	NUL ou NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODERE	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
	NON NOTABLE		NOTABLE			

Les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine sont présentés dans le tableau suivant :

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).	NUL
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines. MESURES : En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques (stockage des produits polluants sur bac de rétention, kit anti-pollution, etc.) seront portées quant aux risques de pollution.	NEGLIGEABLE
	Est-il excédentaire en matériaux ?	Les terrassements nécessaires seront globalement équilibrés au niveau de la zone. Des apports de terre végétale ponctuels pourront être nécessaires pour l'aménagement.	NEGLIGEABLE
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		NEGLIGEABLE
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par Améten. La zone d'étude est alors considérée à enjeu faible au vu du peu de diversité des habitats, flore et faune identifiés. Aussi, la zone d'étude s'inscrit à proximité des secteurs anthropisés (zone d'activités industrielles, routes, autoroutes et voies ferrées).	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<p>La quasi-totalité de la haie présente sera abattue. Le secteur sud qui borde l'avenue Maréchal Juin sera préservé. Une haie sera replantée en bordure de route de l'avenue Maréchal Juin suivant l'OAP de la commune qui identifie que « Des espaces végétalisés formeront des espaces tampons entre la zone et les voies (route départementale et autoroute). ». D'après le règlement du PLU, les aires de stationnement seront plantées d'arbres de haute tige, à raison d'un arbre pour 4 places de stationnement.</p> <p>MESURES :</p> <p>Des préconisations sont établies afin de limiter les impacts potentiels du projet sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de défrichage en dehors de la période de reproduction des espèces (intervention à partir de septembre) ; - Abattage des arbres de la haie à privilégier entre septembre et novembre avec inspection préalable préventive pour s'assurer de l'absence d'espèces protégées (oiseaux et chauves-souris) ; - Plantation d'une haie indigène arbustive et arborée étagée dotée d'une palette végétale composée d'espèces indigènes locales si possible issue du « Label Végétal local » en parallèle de l'Avenue du Maréchal Juin, plantation à prévoir entre novembre et février ; Prévoir une plantation avec des plants espacés de 1 à 1,5 m éventuellement en quinconce et sur a minima 2 m de largeur, fourniture des plants en conteneur de type godets forestiers anti-chignons avec dalle isoplant et tuteurage ; - Mettre en place les moyens de lutte adaptés pour la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes. 	
	Si le projet est situé dans ou à proximité	Pour rappel, le site <u>Natura 2000</u> le plus proche est « L'Isle de Crémieu », au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201727) localisée à environ 8 km à l'est du site d'étude.	NEGLIGEABLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	La zone d'étude n'a pas d'incidence sur la zone Natura 2000. Aucun lien hydraulique ne relie ces zones. La distance du projet avec la zone Natura 2000 (8km) et les infrastructures imposantes réduisent fortement les connexions potentielles. De plus, la faible qualité environnementale des parcelles n'indique aucune connexion avec la zone Natura 2000. En conclusion, il n'y a pas d'incidence du projet sur les zones du réseau Natura 2000.	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	Le SRADDET identifie la zone d'étude au sein d'un vaste ensemble artificialisé qui apparaît comme imperméable au vu du nombre d'infrastructures entourant la zone d'étude.	NEGLIGEABLE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Le projet se situe sur un terrain occupé par une friche rudérale, en bordure du parc d'activités "Les Marches du Rhône". Le projet engendre la consommation d'habitats rudéraux, constitués de friches, ronces, rejets arbustifs sur près de 3,6 ha.	FAIBLE
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	La commune de Saint-Laurent-de-Mûre n'est pas couverte par un PPRT. Les futurs preneurs de lots de la zone d'étude respecteront le cas échéant les préconisations de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucun site BASIAS, BASOL, ICPE ou TMD n'est situé à l'emprise du projet.	NUL
	Est-il concerné par des risques naturels ?	L'emprise du projet n'est pas concernée par un PPRn. Il est uniquement concerné par le retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible), un potentiel radon (aléa faible) et un risque sismique modéré (3/5).	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Le projet ne générera pas d'émissions nocives pour la santé, les preneurs de lots étant des entreprises de l'industrie légère ou artisanales et aucune n'est concernée a priori par un classement ICPE.	NUL
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Le projet engendrera des déplacements pour permettre aux employés de se rendre sur leur lieu de travail. Le trafic lié à l'activité des preneurs de lot n'est pas connu. Les preneurs de lots ne concernent pas des entreprises de plateformes logistiques, le trafic généré sera supporté par les infrastructures de desserte existante.	NEGLIGEABLE
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	La phase travaux sera vectrice de bruits/nuisances sonores durant la période diurne. La phase exploitation pourra être vectrice de bruit selon les preneurs de lots et leurs activités. Aucune habitation n'est située à proximité. Le projet est proche d'un centre de tri postal régional et de l'autoroute et d'un réseau ferré. Il est d'ailleurs concerné par 3 PPBE (réseaux routier, ferré et aérien). L'impact des preneurs de lots sur leur environnement est faible.	FAIBLE
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées au projet.	NUL
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (déambulation des engins) qui seront très localisées et ponctuelles.	NEGLIGEABLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	La zone d'étude sera concernée par des émissions lumineuses en phase exploitation pour les futurs preneurs de lots. Ces émissions seront conformes aux prescriptions de la réglementation, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.	NÉGLIGEABLE
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps. Selon les activités industrielles accueillies, la phase exploitation est susceptible d'engendrer des rejets atmosphériques, qui seront contrôlés selon la réglementation en vigueur.	NÉGLIGEABLE
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	La phase travaux et exploitation n'engendrera pas directement de rejets liquides.	NUL
	Engendre-t-il des effluents ?	Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal.	NUL
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	La phase travaux entraînera la production de déchets du bâtiment. En phase exploitation, les activités accueillies seront source de production de déchets essentiellement de type DIB, selon les activités accueillies. Ces déchets seront collectés, traités et éliminés selon la réglementation.	FAIBLE

Note de synthèse environnementale

Thématiques	Incidences potentielles	Nature et importance / Mesures préconisées	Niveau d'incidence potentielle
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Le projet n'est pas concerné par des éléments du Patrimoine.	NUL
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	Le projet générera une augmentation de l'activité économique sur la commune.	POSITIF